

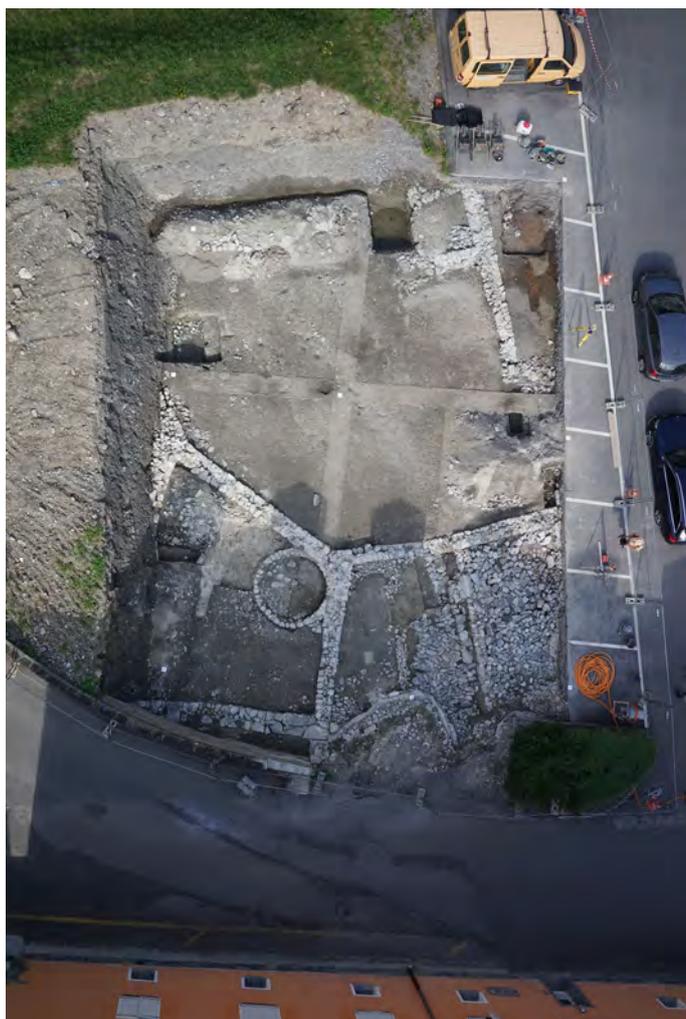
ST-MAURICE

LAVIGERIE (SML16)

Rue du Glarier

Fouille préventive (juillet- août 2016)

Suivi des tranchées pare-gel et des canalisations
(septembre - décembre 2016).



Vue aérienne du chantier, depuis l'est. © Archeotech.

Marie - Paule Guex

Fabien Maret

Jean-Christophe Moret

Janvier 2017

Table des matières

Fiche signalétique	2
1. Contexte de l'intervention	3
2. Découvertes archéologiques de Lavigerie	4
2.1 Le contexte archéologique	4
2.1.1 L'environnement historique.....	4
2.2 La densité de l'occupation	6
2.2. Les phases d'occupation.....	7
2.2.1 Phases 1 et 2 (<i>Plans III et IV</i>)	7
2.2.2 Phase 3 (<i>Plan V, coupes/ plans XIII à XV</i>).....	8
2.2.3 Phase 4 (<i>Plan VI</i>)	10
2.2.4 Phase 5 (<i>Plan VII</i>)	12
2.2.5 Phase 6 : la tannerie (<i>Plans VIII, coupes/plans XIII, XIV, XV</i>).....	14
2.2.6 Phase 7 (<i>Plan IX</i>)	17
2.2.7 Phase 8 (<i>Plan X</i>)	19
2.2.8 Phase 9 (<i>Plan XI</i>)	21
2.2.9 Phase 10 (<i>Plan XII</i>)	22
2.3 Le mobilier	23
3. Tranchées complémentaires sous la Rue du Glarier (décembre 2016).....	24
3.1 Séquence stratigraphique	24
3.2 L'ancien pavage de la Rue du Glarier (19 ^e - 20 ^e siècle)	25
3.3 Les murs visibles sur la gravure de Mérian (1652) et probablement plus anciens	25
4 Figures	26
5. Coupes.....	47
6. Documents annexes.....	50
Liste des unités de terrain (UT).....	51
Liste des relevés	95
Liste du mobilier.....	98
Liste des analyses au radiocarbone (C ¹⁴)	105
Organigramme de la diathèque numérique	107
Tableau chronostratigraphique	108

Fiche signalétique

Commune :	St-Maurice VS, district de St-Maurice
Lieu-dit :	Rue du Glarier
Chantier :	Lavigerie (parcelle no 228)
Sigle :	SML16
Coordonnées :	CNS1304, 2566'570/1118'880. Altitude : 404 à 405,50 m, (Glarier : 406,80 à 410,10 m)
Projet :	Construction d'un parking semi-enterré. Promoteur : Commune de St-Maurice.
Exécution des travaux :	EGT SA, St-Maurice (excavation, construction)
Surface de la parcelle :	400 m ²
Surface fouillée :	270 m ² , profondeur 0,20 à 0,50 m.
Date de l'intervention :	6 juillet au 8 août 2016. Tranchées pare-gel : 7 au 9 septembre 2016. Tranchées eaux usées : 30 novembre 2016. Tranchées supplémentaires rue du Glarier : 6 – 7 décembre 2016.
Coordination :	Archéologie cantonale (C. Brunetti)
Mandataire :	Bureau TERA Sàrl, Sion (A. Antonini, O. Paccolat)
Equipe de fouille :	Fabien Maret (archéologue responsable sur place), Marie-Paule Guex, Corentin Bondi, Mauro Cuomo, (archéologues), Jenny Balet (étudiante), Julien Lavenna (ouvrier). (Glarier : Jean-Christophe Moret, Fabien Maret, archéologues).
Elaboration rapport	Marie-Paule Guex ; Jean-Christophe Moret
Dessins	Marianne de Morsier, Andreas Henzen
Topographie :	Claude-Eric Bettex, Archéologie cantonale
Travaux de régie	Archéotech SA, Epalinges (O. Feihl, relevé photogrammétrique des vestiges).
Contexte archéologique :	Rural, industriel, artisanal
Datation :	16 ^e – 20 ^e siècles

Résumé

Des vestiges sont apparus dans le fond de fouille du terrassement effectué pour la construction d'un parking semi-enterré. Ils ont été explorés dans les limites de l'excavation prévue. Il s'agit d'un complexe rural et artisanal, situé en périphérie de la ville, non loin des berges du Rhône, et isolé des habitations de la ville par un jardin. L'édifice est constitué de plusieurs corps de bâtiments qui ont été réunis au cours du temps, et plusieurs fois transformés sans changement sur l'enveloppe extérieure, hormis la façade orientale. Les dernières occupations de quatre de ces corps de bâtiments ont pu être documentées. Parmi les activités pratiquées, la plus ancienne pourrait être en relation avec la force hydraulique fournie par le canal qui longe le pied de la façade orientale. Peu après, l'édifice a été affecté à une tannerie, dont les équipements principaux consistent en des cuves circulaires maçonnées et des tonneaux de bois enterrés. Les datations au radiocarbone (C¹⁴) permettent de caler cet atelier au 16^e siècle.

La tannerie est ensuite abandonnée, les cuves comblées et l'espace compartimenté en plusieurs pièces (écuries, granges et ateliers). Aucune trace d'incendie en lien avec la destruction de St-Maurice par le feu en 1693 n'a été observée : les lieux n'ont pas été la proie de flammes ou alors ils ont été précautionneusement nettoyés avant d'être réhabilités. Le bâtiment, occupé jusqu'au 20^e siècle, a été équipé de sols en béton. Il a été démoli au cours des années 1980.

1. Contexte de l'intervention

Le quartier de la rue du Glarier est situé près de l'entrée nord de la ville, en contrebas de la vieille ville de Saint-Maurice et à une centaine de mètres des berges du Rhône (**fig. 1**). Il occupe une aire écartée du centre urbain et mise à profit pour des activités rurales, industrielles et artisanales. Avant la construction de la route cantonale moderne conduisant à Massongex, le quartier disposait vraisemblablement d'un accès direct à l'extérieur de la ville. Jusqu'en 2008, une petite usine ou atelier¹, construite au cours du 20^e siècle, occupait la partie sud du secteur de fouille.

En 2008, le projet de construction d'un immeuble a nécessité la démolition du complexe industriel (**fig. 2**). La parcelle a ensuite été excavée jusqu'au niveau du parking nord, soit environ 2 mètres sous le niveau de l'entrée du bâtiment Lavigerie au sud. Des vestiges maçonnés sont apparus à cette occasion au fond de la fouille (**fig. 3**). Cette excavation a provoqué un bouleversement d'ordre géologique, en relation avec l'eau souterraine et un gisement d'argile affleurant sous l'angle sud-est de la maison occidentale voisine, engendrant la déstabilisation de cette dernière. Le chantier, de même que la maison, ont dû être évacués d'urgence, avant le dégagement complet des vestiges. Les fondations de la maison endommagée ont été renforcées rapidement et la parcelle remblayée peu de temps après, puisque le projet ne pouvait plus être mis en oeuvre.

En 2016, la commune de St-Maurice, propriétaire du terrain, et le canton du Valais, ont décidé la construction d'un parking semi-enterré pour les employés du service cantonal installé dans le bâtiment « Lavigerie ». La construction a été prévue à distance respectueuse (env. 10 m) de la maison fissurée et désormais désaffectée. Le parking occupe l'angle nord-est de la parcelle, un secteur qui n'avait pas été concerné par le dégagement de 2008.

Le parking n'a eu qu'un faible impact sur les vestiges archéologiques puisque le fond de l'excavation se trouve à peine à 0,20 m sous le sommet des maçonneries découvertes. Sur les directives de l'Archéologie cantonale, seuls les niveaux compris dans cette épaisseur de terrain, soit les dernières occupations du bâtiment, ont été explorés et documentés. Les tranchées plus profondes (0,80 m) ont été relevées par la suite en urgence lors du début des travaux d'excavation. Elles concernent les protections pare-gel sur tout le périmètre, les conduites d'eaux usées au nord et près de l'angle nord-est à l'extérieur de l'emprise du parking et les deux piliers du parking.

La fouille a été effectuée du 6 juillet au 8 août 2016 par une équipe de 5 à 6 personnes. Elle a débuté par deux sondages (sondages 1 et 2) en bordure sud du chantier. Les tranchées pare-gel et les fosses des piliers ont été documentées du 7 au 9 septembre par deux personnes. Les tranchées pour les eaux usées ont été effectuées le 30 novembre. Les vestiges ont été relevés par photogrammétrie. Dans les tranchées, ils ont été documentés par croquis cotés et triangulés. La documentation des tranchées a fourni la moitié des informations concernant le site.

Deux tranchées supplémentaires ont été pratiquées en décembre en amont du parking, pour installer l'alimentation électrique. Elles se situent dans la rue du Glarier et ont fait l'objet d'un mandat particulier. Les résultats figurent au chapitre 3 du présent rapport.

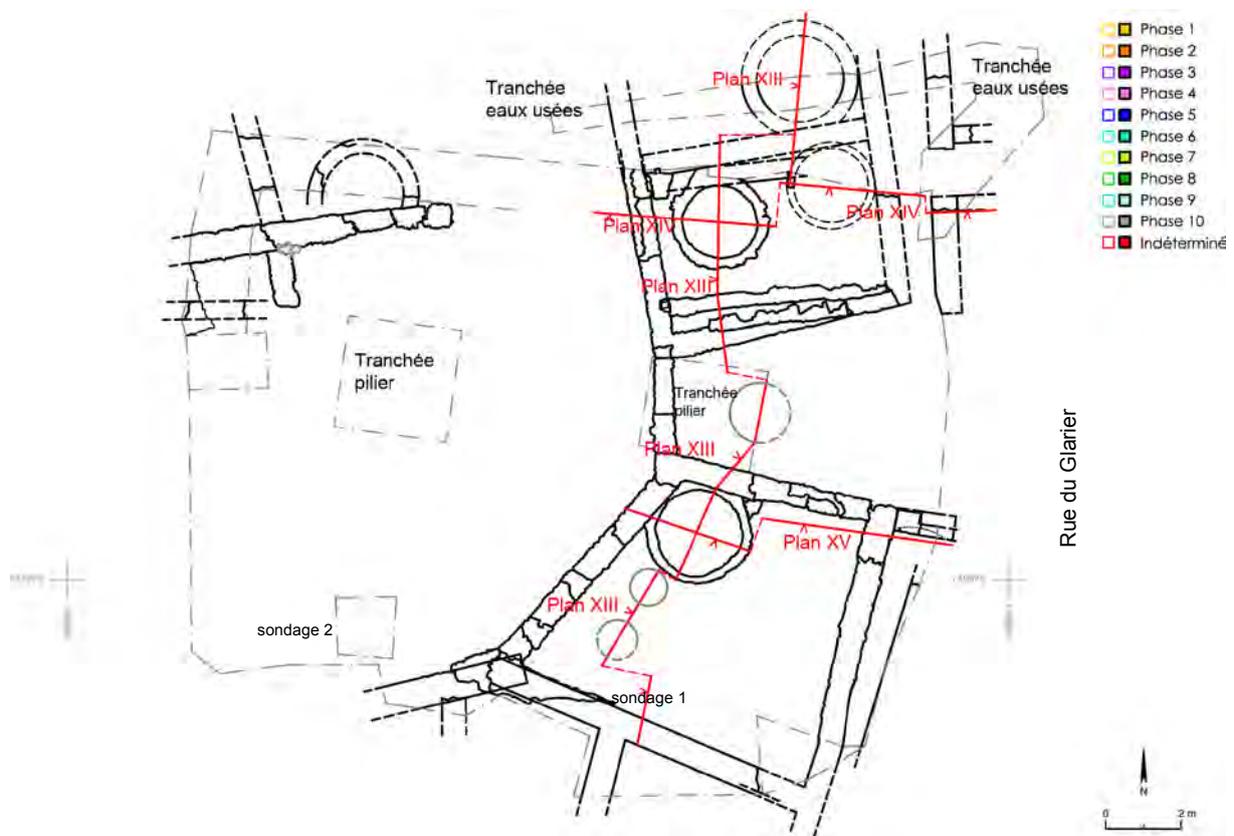
¹ Lors de notre fouille de 2016, plusieurs passants, habitants de St-Maurice, ont mentionné l'existence d'une forge dans ces locaux, ce que n'ont pas démenti les nombreuses scories de fer mises au jour dans le secteur sud de la fouille (local 1).

2. Découvertes archéologiques de Lavigerie

2.1 Le contexte archéologique

2.1.1 L'environnement historique

Un bâtiment constitué de plusieurs locaux a été partiellement dégagé (**plan I**). Il se situe le long de la rue du Glarier, dont il adopte la courbure, et borde un jardin situé à l'ouest. Les extrémités sud et nord de l'édifice n'ont pas été dégagées : elles se trouvent sous la rue du Glarier et sous le passage qui sépare la parcelle de l'immeuble voisin au nord. Un tronçon de la façade sud a peut-être été mis au jour lors de la documentation d'une tranchée électrique effectuée dans la rue du Glarier (M407). Le bâtiment a une largeur de 8 à 9 mètres et a été repéré sur une longueur de 20 mètres environ.



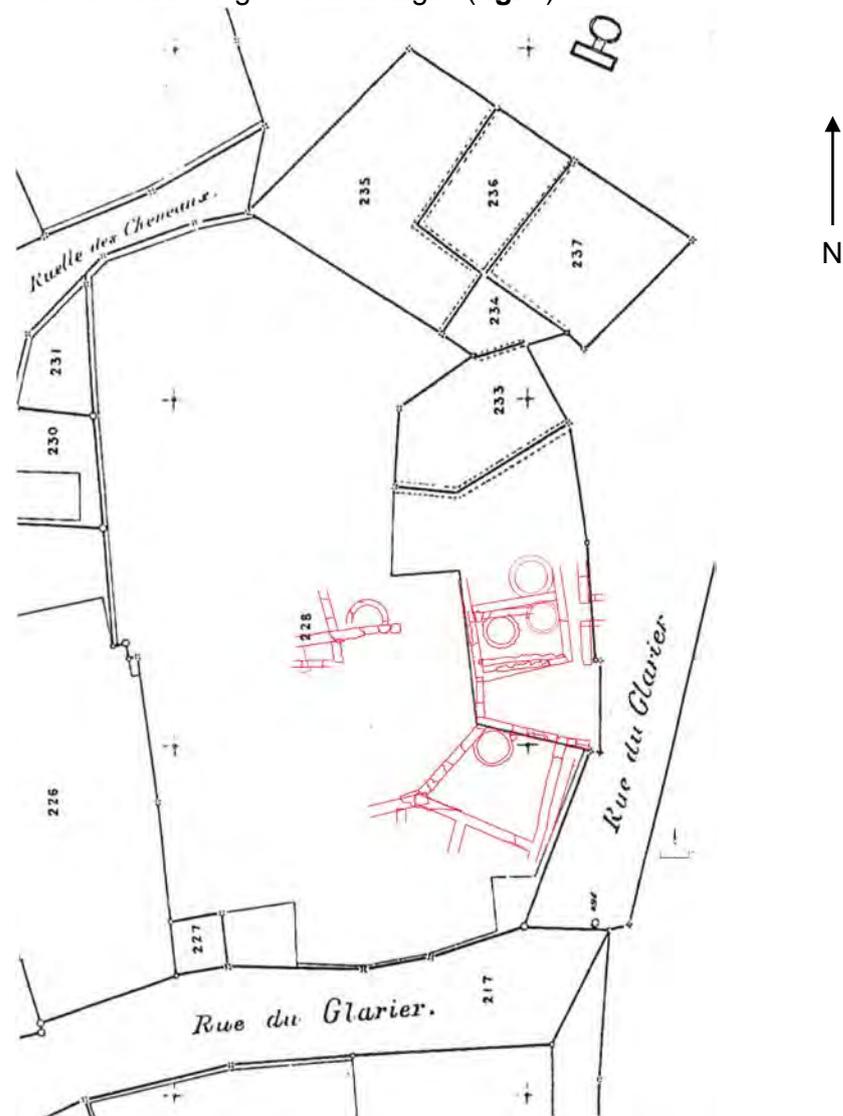
Plan I St-Maurice, Lavigerie. Plan compilé, avec l'emplacement des coupes et des tranchées

La gravure de Mérian (1652) donne une représentation de ce petit quartier au milieu du 17^e siècle, assez proche de celle qui a pu être observée lors des fouilles (**fig. 4**). Plusieurs petits édifices mitoyens forment un quartier clairement situé à l'écart des maisons d'habitation urbaines, et proches des berges du Rhône (**fig. 4, A**). Ils sont étroits, comportent un étage et adoptent une autre orientation vers l'ouest à leur extrémité nord. Du côté est, ils bordent un jardin de forme trapézoïdale. Un mur de clôture incurvé relie la façade nord des bâtiments à une tour qui paraît en ruine et qui forme l'angle sud-ouest du jardin² (**fig. 4, B**). Une ruelle ou

² Cette tour est encore visible dans le bâtiment situé à l'extrémité sud du passage des Eaux Vives au pied des façades arrière des maisons alignées sur la Grand-Rue.

un chemin³ longe la parcelle au sud, où deux cabanons délimitent entre eux l'accès au jardin (**fig. 4, C**). La limite orientale de la parcelle est marquée par un simple mur de clôture, disposé entre le chemin sud et le bâtiment le plus méridional du quartier (**fig. 4, D**). La rue du Glarier de cette époque longe le côté est du quartier, du couvent des Capucins (qui existe encore aujourd'hui) jusqu'au Rhône (**fig. 4, E**). Un canal urbain, après avoir suivi le bord du chemin sud, oblique au nord dans la rue du Glarier et longe le pied de la clôture orientale et des façades des bâtiments, avant de se diriger lui aussi vers le Rhône. La gravure de Mérian montre qu'une roue à aube est installée sur le cours du canal urbain contre la façade du bâtiment méridional. La roue est entraînée à la fois par le canal et par le flux tombant d'un caniveau de bois surélevé sur un échafaudage et appuyé contre le mur de clôture. La roue est en partie sous le niveau de la route, et son moyeu semble reposer sur le bord de la chaussée. Elle suggère que le bâtiment avait alors une vocation artisanale liée à la force hydraulique.

Entre la ruelle sud et la façade sud du quartier, la gravure de Mérian montre un espace non construit, délimité le long de la rue du Glarier par la clôture de parcelle et les deux canaux superposés. Or, lors du dégagement partiel de 2008 et lors de la fouille de 2016, des vestiges sont apparus le long de l'angle que forment la rue du Glarier et la ruelle sud. Leur limite nord semble coïncider avec le gisement d'argile (**fig. 3**).



Plan II St-Maurice, Lavigerie. Plan des vestiges (en rouge) superposé au cadastre de 1925.

³ La rue actuelle du Glarier reprend le tracé de ce chemin.

Sur le plan de 1760 ainsi que sur les cadastres de 1840 et 1925, cet espace est également dépourvu de constructions (**fig. 5, 6, 7**). Sur une carte postale de 1910 et une photographie de 1981, on constate la même situation. Il faut dès lors admettre que les anciens relevés sont fidèles à la réalité (**fig. 2 et 8**). Les vestiges retrouvés dans l'angle sud-est de la parcelle auraient été détruits avant le milieu du 17^e siècle (Mériam) ; ou alors ils n'ont eu qu'une très courte existence, car ils auraient été construits, puis détruits entre deux de ces représentations (**Plan II**).

2.2 La densité de l'occupation

Phase	Interprétation	Alt. des sols	Attribution chronologique	Datation C ¹⁴ (à 2 sigma)
1 (jaune)	Indéterminé	Indéterminé	Antérieur au 16 ^e siècle	
2 (orange)	Indéterminé	Indéterminé	Antérieur au 16 ^e siècle	
3 (violet)	Activité en relation avec force hydraulique	env. 404,20 m	Antérieur au 16 ^e siècle	1433-1624AD
4 (rose)	Indéterminé	env. 404,40 m	Antérieur ou contemporain du 16 ^e siècle	1470-1640AD
5 (bleu)	Indéterminé	env. 404,60 m	Antérieur ou contemporain du 16 ^e siècle	
6 (bleu turquoise)	Atelier de tanneur	env. 404,70-90 m	16 ^e siècle	1483-1646AD, 1514-1799AD, 1477-1643AD
Phase manquante	Déblaiement après incendie?		16 ^e siècle – 1693 ?	
7 (vert clair)	Ecurie (local2) Atelier chauffé ou habitation (local 3) Local 1 démoli	env. 404,90 - 405,00 m	18 ^e -19 ^e siècles postérieur à Mériam	1648-1918AD, 1646-1926AD, 1668-1948AD, 1489-1654AD (= remploi?)
8 (vert foncé)	Grange - écurie	405,10-25 m	18 ^e -19 ^e siècles	
9 (vert-bleu)	Grange - écurie	405,25 m	19 ^e siècle	
10 (gris)	Grange - écurie - entrepôt	405,40 m	fin 19 ^e - 20 ^e siècles	

Tableau des phases d'occupation documentées sur le chantier de « Lavigerie ».

Une dizaine de phases d'occupation ont été documentées dans la zone de fouille⁴. Les plus anciennes (phases 1 et 2) ont été mises en évidence grâce à l'analyse des maçonneries. Elles sont représentées uniquement par des tronçons de murs qui ne peuvent être associés à aucun niveau de sol ou équipement, ni être datées de façon absolue. Dans le sondage 2,

⁴ Voir tableau chronostratigraphique en fin de volume.

un os prélevé dans ce qui semble être un niveau de piétinement indéterminé (UT19, à 404,60 m) a fourni une date entre 1223 et 1289 AD (95.4%)⁵. Cela donne un indice de l'ancienneté d'occupation des lieux.

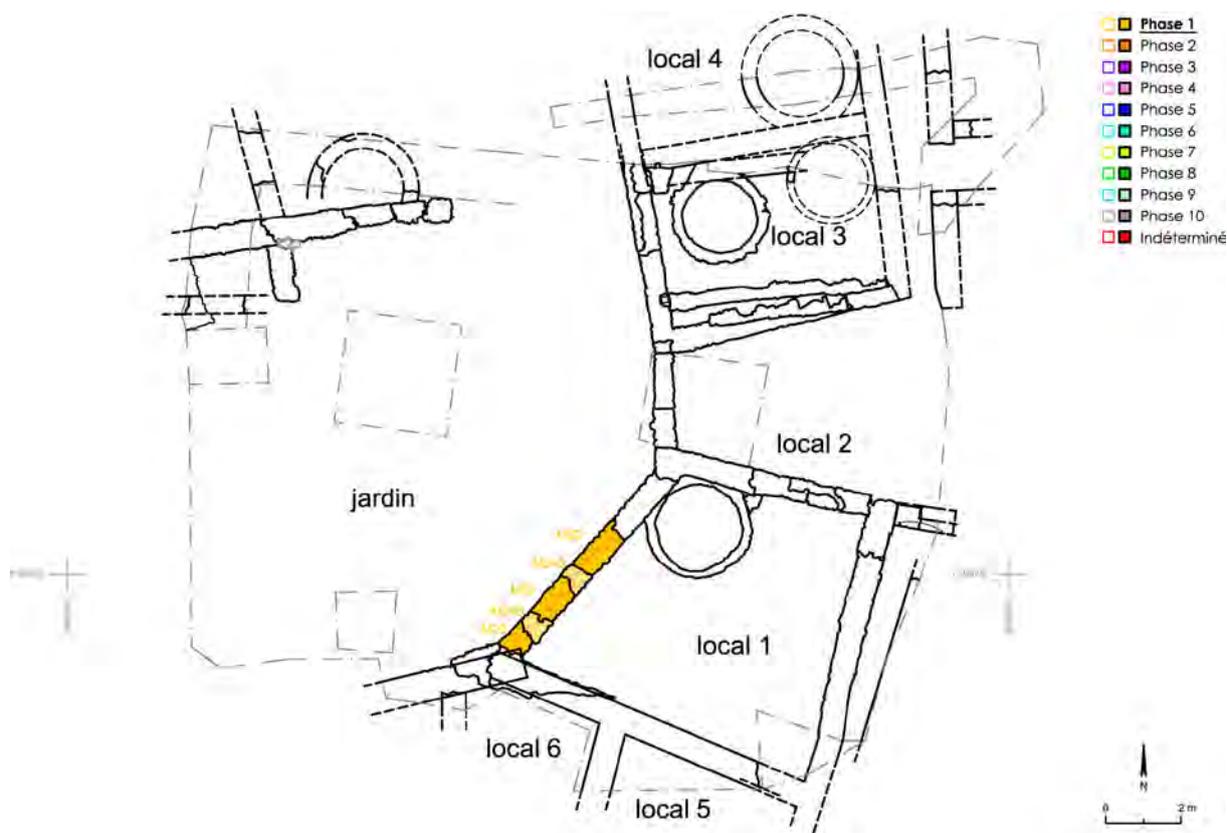
Certaines phases peuvent être mises en relation avec des niveaux de sols (phases 3, 4, 5). Ces derniers, relativement profonds et repérés uniquement dans les tranchées, ne peuvent souvent pas être reliés physiquement les uns avec les autres. L'altitude de ces sols a été considérée comme un critère de corrélation.

Les cinq phases les plus récentes (phases 6 à 10) ont été dégagées en plan et complétées lors du creusement des tranchées. Des sols et des équipements sont attribuables à chacune de ces phases : les activités exercées dans ces locaux sont un peu plus explicites.

Les vestiges des phases 6 à 10 se distribuent en plusieurs locaux attenants dont le volume ne semble pas avoir beaucoup varié pour la période concernée. Deux des locaux ont été successivement réunis ou séparés par l'arasement de la paroi de refend ou sa reconstruction. La circulation interne n'a pas été clairement déterminée en l'absence de vestiges évidents de portes dans les maçonneries qui ont pu être analysées.

2.2. Les phases d'occupation

2.2.1 Phases 1 et 2 (Plans III et IV)

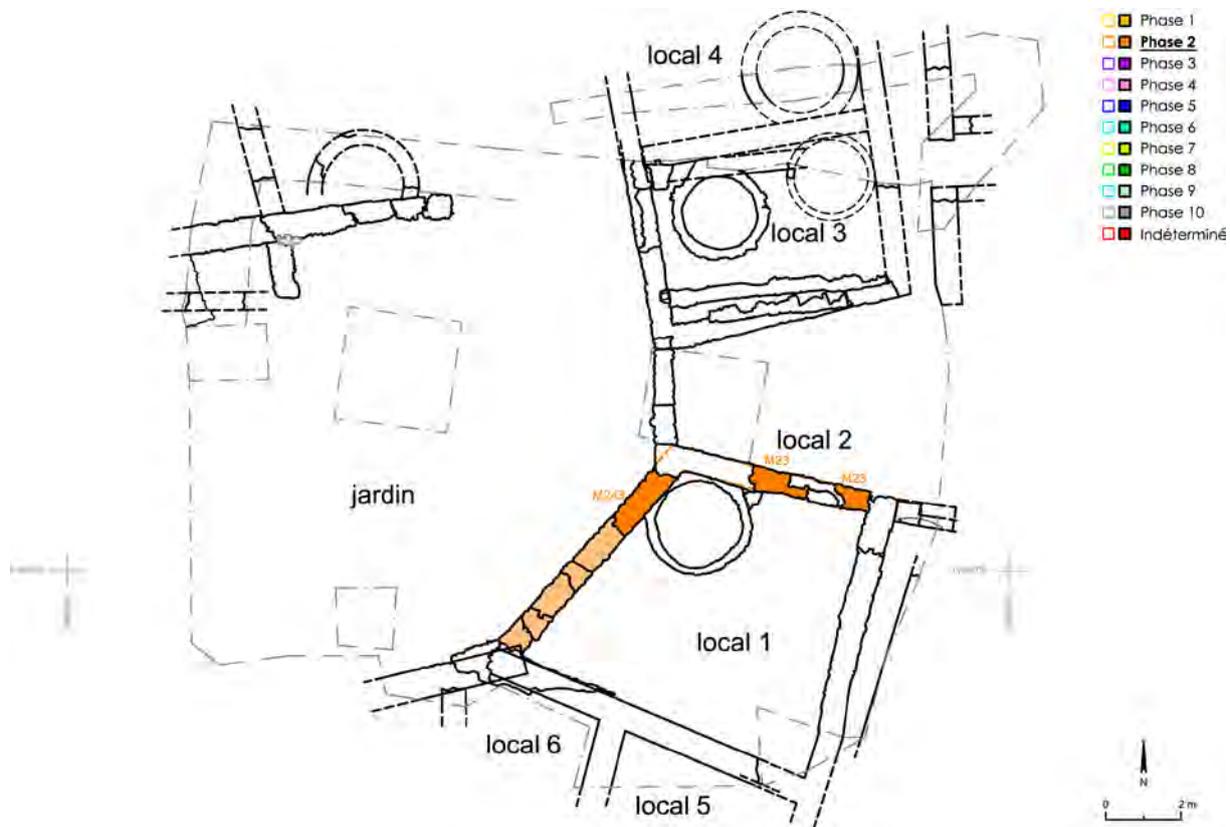


Plan III St-Maurice, Lavigerie. Plan des vestiges de la phase 1. Ech. 1/200.

La maçonnerie la plus ancienne repérée (phase 1) est un tronçon de la paroi ouest du local 1 (M22). Elle a été utilisée comme façade ouest du bâtiment jusqu'à la démolition de celui-ci (fig. 9). Elle a subi au moins deux réparations (M245) à une époque indéterminée. Les

⁵ Poz-86375, 745 ± 30 BP, 1223A – 1289 AD(95.4%)

niveaux d'utilisation contemporains de la construction du mur se situent plus bas que le fond de fouille (404,15 m, fond de la tranchée pare-gel). L'extrémité sud du mur a été perturbée par des parois, sans doute d'orientation différente, venues s'y ancrer plus récemment (phases 3 et 4). Ce mur témoigne de l'ancienneté de cette partie du bâtiment. Il devait être associé à d'autres maçonneries qui n'ont pas été observées, de sorte à former un édifice au plan peut-être identique aux phases suivantes.



Plan IV St-Maurice, Lavigerie. Plan des vestiges de la phase 2. Ech. 1/200.

Lors d'une phase de réaménagement (phase 2), l'extrémité nord du mur a été perturbée et reprise par une maçonnerie de même orientation (M243), qui formait un angle avec un autre tronçon de mur se poursuivant vers l'est (M23). Cette maçonnerie reprend peut-être un tracé identique plus ancien et constitue la paroi nord et l'angle nord-ouest du local 1. L'extrémité orientale est inconnue. Des traces de rénovation sont visibles (M239, M241 non illustré).

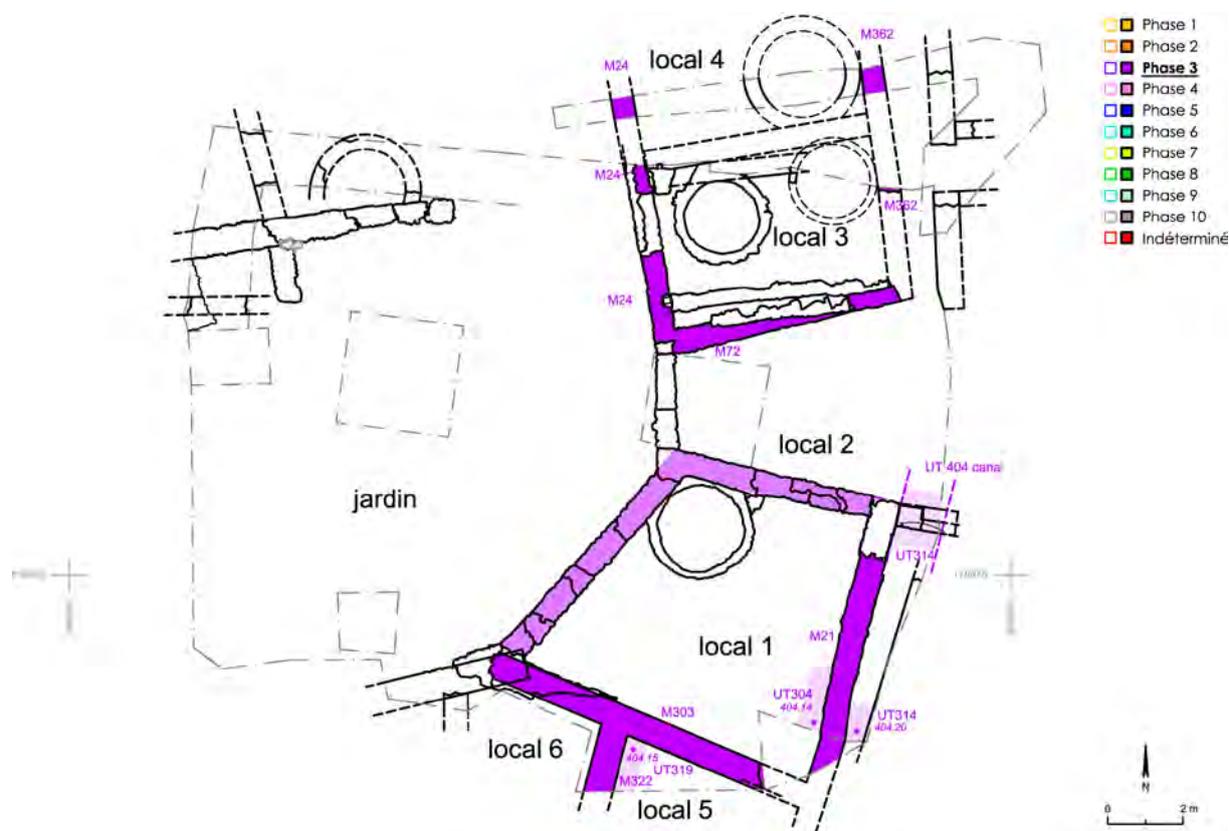
Ces deux phases sont antérieures au 16^e siècle.

2.2.2 Phase 3 (*Plan V, coupes/ plans XIII à XV*)

Plusieurs murs formés par deux types de maçonneries délimitent les locaux 1, 5 et peut-être 6, et les locaux 3 - 4. Les anciennes parois du local 1 subsistent. Les nouvelles constructions remplacent peut-être des parois plus anciennes en trop mauvais état pour être réhabilitées. Les deux groupes de maçonneries ont été réunis dans cette même phase à défaut d'arguments les distinguant clairement.

Le local 1 présente à cette époque un plan complet. La paroi sud a été mise au jour dans la tranchée pare-gel, alors que les autres parois ont été dégagées lors de la fouille de surface. Pour le local 3 - 4, les parois ouest et sud ont également été observées lors de la fouille de surface, tandis que le mur oriental a été repéré en deux occurrences dans les tranchées pare-gel et eaux usées.

Cette phase est antérieure au 16^e siècle.



Plan V St-Maurice, Lavigerie. Plan des vestiges de la phase 3. Ech. 1/200.

Les locaux 1 et 5 (et 6)

Dans le secteur sud, les murs M21, M303 et M322 ont tous les mêmes caractéristiques. Ils forment les limites est et sud du local 1, et les limites nord et ouest du local 5. Le local 1 a été mis au jour sur toute sa surface, tandis que le local 5, situé en limite sud du chantier, a été observé sur une petite surface seulement. La paroi est du local 1 correspond vraisemblablement à la façade orientale du bâtiment (fig. 10). Son extrémité nord a été perturbée par un percement postérieur (voir phase 4), tandis que son extrémité sud, de même que l'angle sud-est du local, n'ont pas été mis au jour. Comme le bâtiment se prolonge du côté sud avec le local 5 et sa paroi ouest M322, il est probable que le mur est du local 1 (M21) se poursuivait également dans cette direction et formait la paroi est du local 5 (fig. 11). L'angle sud-ouest du local 1 a été oblitéré par un mur plus récent (phase 4), de sorte qu'il est impossible de déterminer l'articulation des murs dans ce secteur à cette époque, ni de déterminer si la façade ouest du local 1 se poursuivait au sud au-delà de l'angle avec le local 6.

A l'intérieur du local 1, un niveau de sol constitué d'un radier horizontal (UT304) surmonté d'un niveau d'occupation en terre piétinée (M301, datée entre 1433 – 1624AD⁶), a été repéré à 404,14 (fig. 12). Dans le local 5, un radier similaire (UT319) est situé à 404,15.

A l'extérieur de l'angle nord-est du local 1, les voussoirs d'un arc ont été repérés à la base d'un mur de la phase 4 (M375, M56). Ils témoignent de la présence du canal (M404) représenté sur le dessin de Mérian. Au pied de la façade orientale se trouve un radier de pierres (UT314) à 404,20 m, de nature identique à ceux mis au jour à l'intérieur (UT304 et

⁶ Poz-86408, 405 ± 30 BP, 1433 – 1624AD (95,4%)

319). Il pourrait constituer le fond du canal : ce dernier existait donc peut-être déjà à la phase 3, voire même avant (**fig. 12**).

Les vestiges retrouvés ne permettent pas de déterminer la fonction du local. La paroi est ne comporte aucune trace prouvant l'utilisation de la force hydraulique à partir du canal ; néanmoins, la maçonnerie est peut-être arasée à un niveau trop bas pour que des traces de cette installation ne soient conservées. Le local 1 étant situé dans le secteur non construit de Mérian, la gravure ne nous fournit pas plus d'informations à ce sujet, sinon que ces vestiges sont antérieurs au milieu du 17^e siècle.

Le local 3 - 4

Au nord du local 1, le second groupe de maçonneries délimite un local 3-4 rectangulaire, d'une orientation différente de celle du précédent, mais conforme à celle de la rue du Glarier. Les murs M24 et M72, respectivement les parois ouest et sud du local, sont chaînés l'un avec l'autre (**fig. 13**). La paroi est du local est constituée d'une maçonnerie de caractéristiques différentes (M362), construite peut-être à une époque plus ancienne ou plus récente, mais ayant coexisté avec les deux murs chaînés (**fig. 14, coupe/plan XIV**). L'angle sud-est du local n'a pas été observé, de sorte que la chronologie entre les parois est et sud n'a pas pu être déterminée. La limite nord du local 3-4 est située hors des limites du chantier. Aucun niveau de sol ou équipement pouvant être attribué à cette phase n'a été mis au jour.

Entre le local 1 et le local 3 – 4

L'espace trapézoïdal compris entre les deux locaux de la phase 3 était peut-être occupé par un troisième local (un local 2 préexistant). Mais rien ne permet d'en restituer les limites.

2.2.3 Phase 4 (*Plan VI*)

Certains vestiges ont été attribués à la phase 4 grâce à la chronologie des maçonneries. Ils sont constitués de différents murs qui n'ont sans doute pas été construits ensemble mais qui ont certainement coexisté. Leur datation est antérieure ou contemporaine du 16^e siècle.

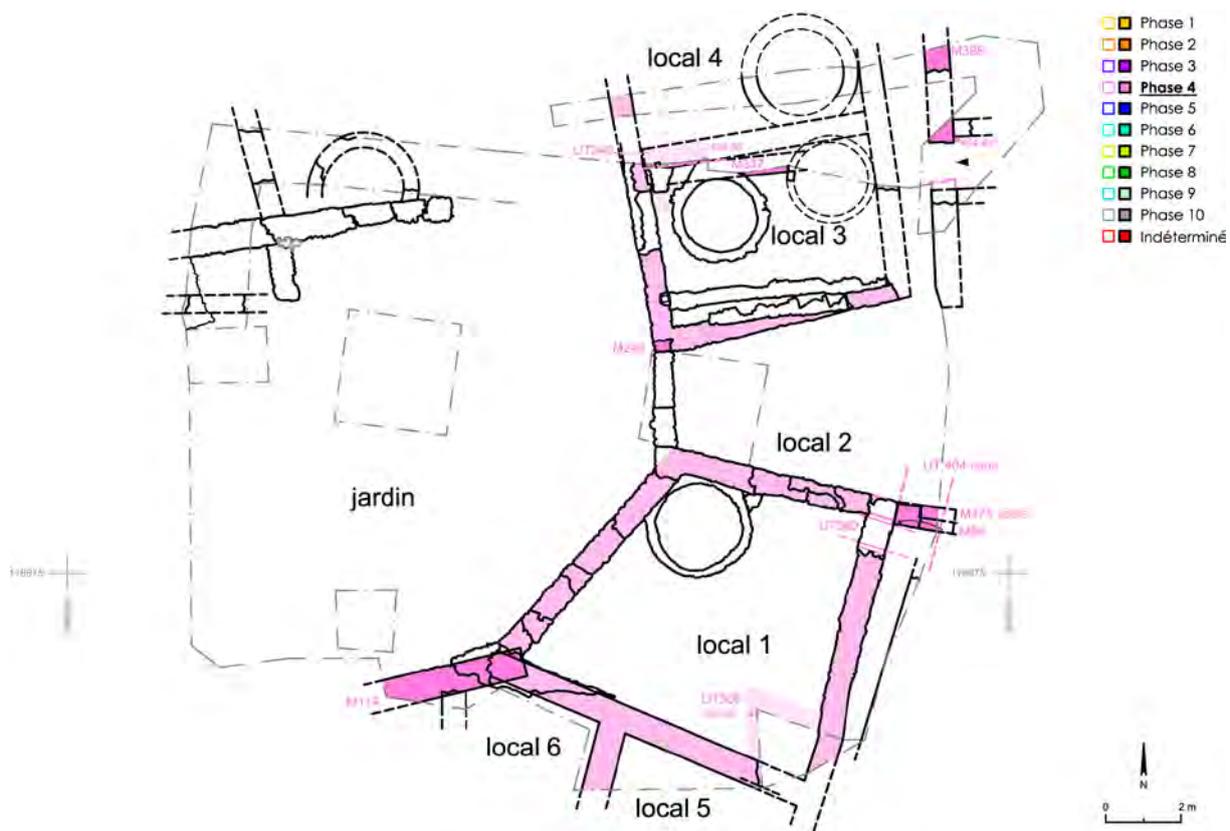
Le local 6

En limite sud du chantier, une maçonnerie semble percer et modifier l'angle sud-ouest du local 1 (M114). Elle paraît constituer la paroi nord-ouest d'un nouveau local, le local 6, adossé au local 5 (**fig. 15**). Le local 6 est peut-être plus ancien ; mais sa nouvelle paroi adopte semble-t-il une orientation qui modifie sa forme initiale. Aucun niveau d'utilisation associé n'a été mis au jour.

Le local 1

Dans le local 1, un lambeau de sol, repéré près de l'angle sud-est dans la tranchée pare-gel, pourrait être attribué à la phase 4. Il consiste en une chape d'argile verte dure et compacte, dépourvue de dégraissant, située entre 404,20 et 404,40 m (**fig. 12**).

L'extrémité nord de la paroi orientale a été percée de part en part au plus tôt lors de cette phase. Les piédroits de la brèche sont habillés de dalles verticales (UT380), le fond n'a pas été observé (**fig. 16, coupe/plan XV**). La fonction de cet aménagement est sans doute à mettre en relation avec le canal urbain courant au pied de la façade du bâtiment. L'altitude du fond de celui-ci donne une indication de la profondeur possible de la brèche. Toutefois, si l'eau transitait par cette ouverture, le sens du débit demeure indéterminé (adduction ou évacuation des eaux ?). La présence de cette structure indique que l'activité exercée dans le local était en relation avec l'utilisation de l'eau sans plus de précision.



Plan VI St-Maurice, Lavigerie. Plan des vestiges de la phase 4. Ech. 1/200.

Un mur (M56) est construit dans le prolongement est de la paroi nord du local, soit à l'extérieur du bâtiment. Il a été observé sur une longueur de 0,60 m. Cette maçonnerie marque peut-être une limite de propriété le long du canal. Un arc de pierres (M375) a été aménagé à la base du mur (**coupe/plan XV**). Les voussoirs ont été repérés dans le bord de la tranchée pare-gel, ainsi que la paroi est du canal (**fig. 17**). Ce dernier avait une largeur de 1,20 m environ, et une profondeur de 0,70 m sous l'arc. L'arc et la paroi du canal permettent de se faire une idée de l'altitude de la rue de cette époque à cet endroit : 404,70 m, soit environ 0,30 à 0,50 m plus haut que le sol à l'intérieur du local 1.

Les locaux 3 et 4

Alors que l'occupation de l'espace séparant les locaux 1 et 3 reste incertaine, l'angle sud-ouest du local 3 a été rénové (M246) sans qu'il soit possible de déterminer s'il s'agit d'une simple réfection d'un parement abîmé ou de la reconstruction du parement après arrachement d'un mur ou d'un montant de porte (**fig. 13**).

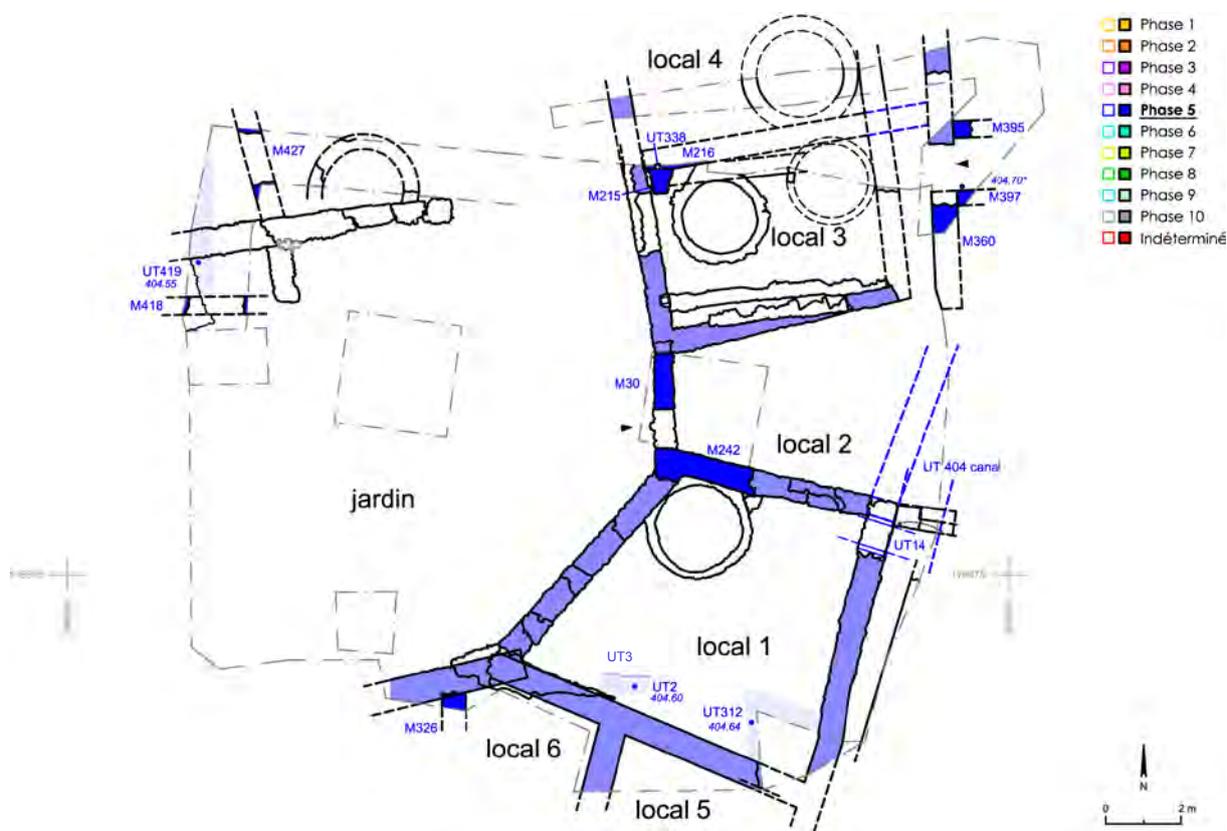
A l'intérieur du local, il semble qu'un mur (M337) de refend ait été construit pour séparer en deux l'ancien local 3 – 4 (**fig. 18**). Il paraît avoir été arasé peu de temps après. Il n'est que partiellement conservé. A ce mur semble correspondre un sol constitué de petites pierres roulées disposées en épi (UT340) situé près de l'angle sud-ouest du local 4 à l'altitude de 404,40 m env. (**fig. 19**). Ce mur et ce sol ont été repérés dans la tranchée pare-gel. Leur relation physique n'a pas été strictement observée.

Une nouvelle façade pour les locaux 3 et 4

La façade orientale du corps de bâtiment des locaux 3 et 4 a peut-être été reconstruite à cette époque, environ 1 mètre à l'est de l'ancienne façade (M362), ce qui suppose que cette dernière a été abattue à la même période.

La nouvelle façade (M398) a été localisée dans les tranchées effectuées pour les eaux usées du parking et restituée sur une longueur de 2,50 m. La partie nord disparaît sous la limite du chantier, tandis que l'extrémité sud forme le piédroit nord d'une porte (**fig. 20**). Le piédroit sud a été remplacé, semble-t-il, par une maçonnerie plus récente (M360, phase 5). Le ressaut de fondation du piédroit de la porte est situé à 404,40 m et correspond au niveau admis pour les sols de cette phase.

2.2.4 Phase 5 (Plan VII)



Plan VII St-Maurice, Lavigerie. Plan des vestiges de la phase 5. Ech. 1/200.

Le local 6

Un mur d'axe nord-sud (M326), repéré dans la tranchée pare-gel, est appuyé contre la paroi nord-ouest (M114) de la phase 4 (**fig. 15**). Il s'agit peut-être d'un mur de refend subdivisant le local 6. Il n'a pas pu être associé à un niveau de sol.

Le local 1

Seuls des niveaux de sols ont été repérés pour la phase 5. Ils sont apparus dans le sondage 1 et dans la tranchée pare-gel. L'un de ces niveaux, près de la paroi sud, est constitué d'un radier de pierres (UT2) délimité par une bordure de pierres de plus grandes dimensions (UT3) qui est plus haute de 0,10 à 0,15 m par rapport au sol (**fig. 21**). La bordure n'est pas

parallèle au mur sud du local. Elle semble délimiter un aménagement indéterminé situé du côté nord. Le sol est situé à 404,60 m.

L'autre niveau de marche est constitué d'une fine chape de chaux (UT312) situé à 404,64 m, correspondant peut-être à un niveau de travail qui ne peut être associé à la construction ou à la démolition d'aucun mur (**coupe/plan XIII**). Par son altitude et sa proximité, il peut être associé au radier UT2.

Le local 2

A partir de cette phase, la surface trapézoïdale comprise entre les deux parties de bâtiments (locaux 1, 5, 6 au sud, locaux 3 et 4 au nord) est assurément occupée. La paroi ouest du local 2 observée en 2016 a été construite lors de cette phase (M30) (**fig. 22**). Il est cependant possible que le noyau original de ce mur soit conservé plus profondément (zone non fouillée). La maçonnerie (M30) est appuyée contre la réfection du parement extérieur du local 3. Son extrémité sud comprend une porte, dont le seuil, situé plus bas que le fond de fouille, n'a pas été mis au jour. Cette entrée a peut-être été prévue dès l'origine dans le mur mais la maçonnerie n'a pas été observée sur une hauteur suffisante pour en avoir la certitude. Près de cette porte, la paroi sud du local a été reprise sur une longueur de 2,50 m (M242). La paroi est du local n'a pas été repérée. Elle pourrait être restituée en tant que prolongement nord de la bordure ouest du canal.

Aucun sol n'a été mis au jour. Seule la limite entre deux remblais superposés (UT336 et UT198) repérés dans l'excavation du pilier du parking, située à 404,60 m, pourrait marquer un éventuel niveau d'utilisation. Ces deux remblais couvrent un niveau sombre (UT297) repéré au fond de l'excavation d'un des piliers du parking. Une analyse C¹⁴ provenant d'un charbon de bois de ce niveau a fourni une date entre 1470 et 1640 AD⁷ (**fig. 23**).

Le local 3

Peu de vestiges sont attribués à cette phase dans le local 3. La paroi qui le sépare du local 4 a vraisemblablement été arasée et reconstruite approximativement au même emplacement (M216) (**fig. 19**). A son contact avec la paroi ouest, le mur est renforcé par un massif plus ou moins rectangulaire de 0,40 x 0,50 m de côté (M215, **plan VII**), renfermant le négatif d'une poutre verticale (M338) servant d'armature pour le mur (**fig. 24**). Son altitude la plus basse est à 404,60 m et correspond au niveau admis pour les sols de cette phase. Son extension du côté oriental est inconnue.

La paroi est du local semble avoir été reconstruite (M360) en remplacement d'un mur plus ancien comprenant le piédroit sud de la porte repérée pour la phase 4 (**fig. 20, 25**). Le mur a été observé sur une longueur de 3 mètres dans une tranchée pare-gel et dans une tranchée pour les eaux usées. Son extrémité nord est parementée en tête de mur et semble faire office de piédroit de porte, à 1,35 m du piédroit nord préexistant. L'extrémité sud semble obliquer légèrement vers l'est : son parement ouest est arrondi et disparaît hors de la limite de la tranchée pare-gel. L'arrondi du parement coïncide avec l'extrémité (restituée) de la paroi sud du local. Il correspond également à un décrochement figurant sur le plan de 1925 (**plan II**). La nouvelle façade orientale du local 3 pourrait ainsi se raccorder à la façade orientale du local 2. Un muret est-ouest (M397) est appuyé contre la face est de la tête de mur nord (M360) ; ses caractéristiques sont identiques à celles de ce dernier (**fig. 20, 26**). Un second muret (M395) de même orientation se rattache au piédroit nord de la porte ; ses caractéristiques sont cependant différentes (**fig. 27**). Il pourrait avoir été construit dans cette phase. Les deux murets semblent délimiter le passage vers l'entrée du bâtiment. Un ressaut de fondation est visible au bas des murs M360 et M397 ; il se situe à 404,70 m, soit approximativement au niveau des sols de cette phase.

⁷ Poz-86412, 340 ± 30 BP, 1470 – 1640AD (95,4%).

Le jardin

Lors du creusement des tranchées pare-gel, un mur est - ouest (M418) et un sol en terre (UT419) qui lui est associé sur son côté nord ont été mis au jour dans le secteur nord-ouest de la fouille (**fig. 28**). Le sol est à une altitude de 404,55 m, ce qui le place dans cette phase 5. Aucun lien physique n'a été mis en évidence avec le bâtiment situé 11 – 12 mètres à l'est. Un second mur nord-sud (M427), légèrement à l'est, pourrait constituer la paroi sud d'un corps de bâtiment (**fig. 29**). Il est arasé entre 404,60 et 404,70 m et paraît être conservé en élévation : son niveau de m arche pourrait correspondre à un sol en terre (UT419). L'interprétation de ces structures est incertaine. Il peut s'agir aussi bien de restes d'édifices que de clôtures de jardin.

2.2.5 Phase 6 : la tannerie (Plans VIII, coupes/plans XIII, XIV, XV)

Cette phase d'occupation est la mieux conservée. L'extension nord et ouest de la tannerie est inconnue. Trois datations au radiocarbone (C¹⁴) permettent de placer l'activité de cet atelier au cours du 16^e siècle.

Le bâtiment a vraisemblablement été utilisé comme atelier par un tanneur : un certain nombre de fosses circulaires enterrées maçonnées⁸ et de tonneaux de bois ont été mis au jour, ainsi qu'une quantité importante de chaux dans le local 1⁹. Deux fosses et deux tonneaux ont été repérés lors de la fouille en plan, tandis que trois fosses supplémentaires et un tonneau de bois sont apparus dans les tranchées pare-gel, pour l'eau usée et dans l'excavation d'un pilier du parking. D'autres fosses et tonneaux restent probablement enfouis dans les secteurs non explorés des locaux. Les niveaux de circulation se situent en-dessous du fond de fouille.

Le local 1

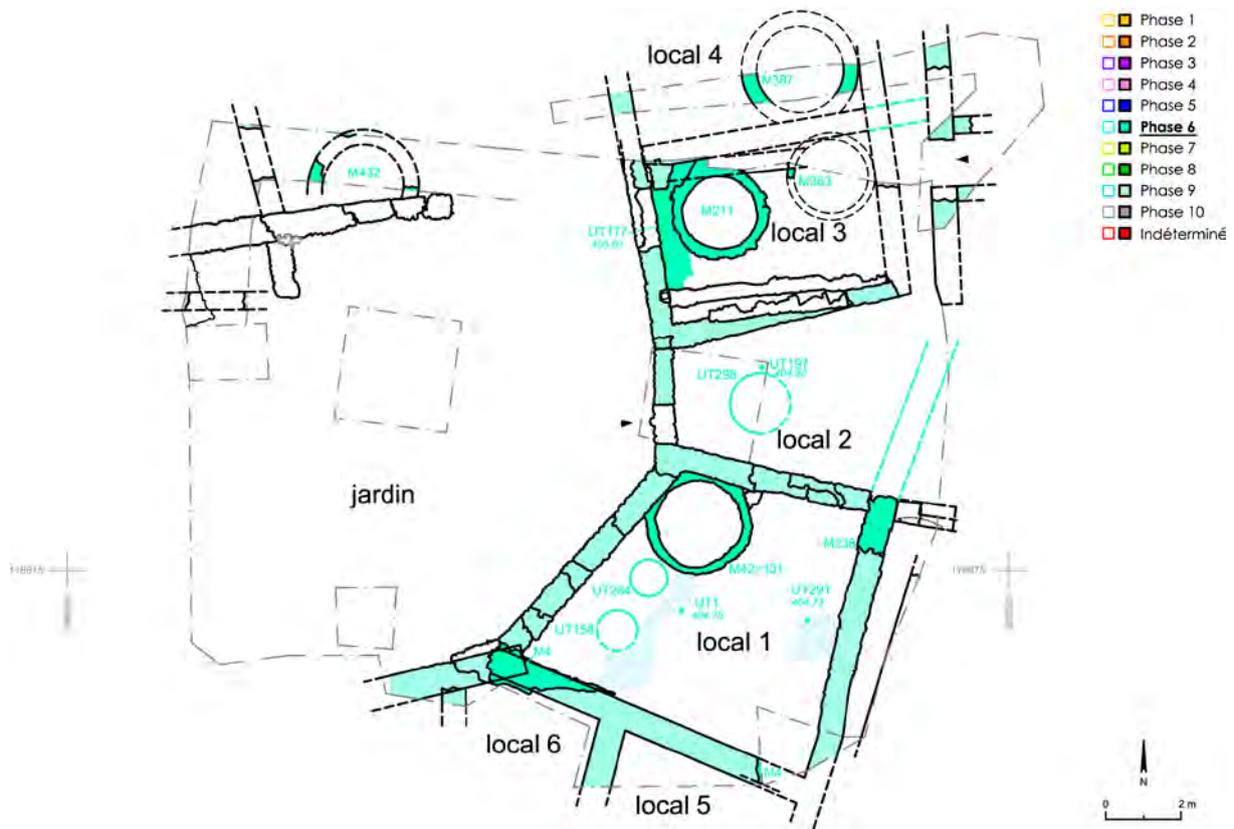
La paroi sud du local a été reconstruite au-dessus du dernier sol de la phase 5 (M4). La nouvelle maçonnerie est fondée directement sur le sommet arasé de l'ancien mur (M303). Elle a été observée en plan lors de la fouille préventive et en coupe dans la tranchée pare-gel (**fig. 11**)

Une fosse maçonnée de 2,30 m de diamètre intérieur et d'une profondeur conservée de 1,10 m environ a été mise au jour dans l'angle nord-ouest du local (M42) (**fig. 30 ; coupes/plans XIII et XV**). Elle a été fouillée dans sa moitié nord. Il s'agit d'une cuve en bois enterrée, délimitée par une maçonnerie de 0,35 à 0,40 m d'épaisseur. Du bois de la cuve, il n'a été retrouvé que les empreintes dans le mortier de la maçonnerie et les empreintes du cerclage de la cuve (UT272). Quelques restes de planches en bois (UT194) subsistent, posés à plat sur le fond. Ce dernier est constitué d'un radier de pierres du sol d'une phase antérieure (à 404,00 – 404,10) qui a été réutilisé (**fig. 31**). La datation par radiocarbone de la planche en bois a fourni une date entre 1514 et 1799AD¹⁰. La cuve, remplie par des matériaux divers (pierres, limon, charbon de bois), semblent avoir été comblée progressivement (**fig. 32**).

⁸ En 2003 – 2004, lors de la rénovation de la Place des Tanneries à Sion, notre bureau a eu l'occasion de mettre au jour une partie d'un atelier de tanneur comprenant 5 cuves, dont une circulaire dégagée en surface seulement, parfaitement semblable à celles dégagées à St-Maurice, de 2,20 m de diamètre interne et ayant conservé son cuvelage de bois. Voir le rapport A. Antonini, P. Gibut, O. Paccolat, Place du Midi – Place des Tanneries, surveillance archéologique, 2003 – 2004, p.16 et 69.

⁹ Le tanneur devait plonger ses peaux dans un certain nombre de bains constitués de produits plus ou moins nocifs. Il avait aussi besoin de tonneaux de stockage. Le bain de lait de chaux permettait d'ôter le poil des peaux.

¹⁰ Poz 86404, 270 + ou - 30 BP, 1514 – 1799AD (95,4%)



Plan VIII St-Maurice, Lavigerie. Plan des vestiges de la phase 6, la tannerie. Ech. 1/200.

Au sud de la cuve, deux tonneaux de bois de même diamètre (1,00 – 1,10 m) ont été repérés, dont le sommet apparaît approximativement à la même altitude que la cuve (**fig. 33**). Disposés côte à côte près de la paroi ouest du local, ils ont certainement été utilisés en même temps. Le premier (UT264) a été observé en plan. Son remplissage est constitué, du moins en surface, d'un mélange de chaux, de limon et de sable (UT270). Il s'agit probablement d'une réserve de matériaux nécessaires à la tannerie. Le second (UT158) été partiellement fouillé sur une profondeur de 0,50 m. Son remplissage est constitué de matériaux de démolition grossiers (blocs de maçonnerie, sable, mortier, pierres, avec beaucoup d'interstices, UT161) : il résulte probablement de la démolition du bâtiment (**fig. 30**). Autour de la cuve et des tonneaux, deux importantes couches de chaux ont été observées (UT7 = 290 et 9 = 289), entre lesquels s'intercale un sol consolidé par un radier de pierres et sable (UT98). La chaux est présente sur une grande partie du local mais est plus dense près de la cuve et des tonneaux ; elle est vraisemblablement à mettre en relation avec l'activité de tannerie (**fig. 12**). Elle repose sur la surface d'un remblai (UT1) qui constitue le niveau d'installation de la tannerie, à 404,75 m.

Au pied de la paroi est, un petit sondage a révélé la présence d'un plancher (UT291) à une altitude de 404,73 m. Il s'agit probablement du premier sol de la tannerie. Il est directement recouvert par les niveaux de chaux (UT290) (**fig. 34, coupe/plan XV**).

A l'extrémité nord de la paroi est, l'ancien canal est bouché par une maçonnerie (M381) et des dalles horizontales (M238) sont disposées de sorte à couvrir le bouchon, à 405,43 m. Cet aménagement ressemble à un seuil de porte. Mais étant donné sa position, 0,70 m au-dessus du niveau de marche intérieur (plancher à 404,73 m), il pourrait plutôt s'agir de la tablette d'une fenêtre (**fig. 35, coupe/plan XV**).

Le local 2

Dans l'excavation d'un des deux piliers du parking, un tonneau de bois (UT298), de 1,50 m de diamètre a été mis au jour. Il est situé au milieu du local. Ses parois semblent incurvées au lieu d'être verticales contrairement aux deux premiers tonneaux cités (**fig. 24**). Son remplissage était constitué de chaux (UT335). La datation au radiocarbone du cuvelage a fourni une date comprise entre 1483 et 1646AD¹¹. Un niveau d'utilisation, constitué d'un limon très riche en chaux jaune (UT197), est situé à la même hauteur que le sommet des parois du tonneau (à 404,90 m).

Local 3

Deux cuves maçonnées ont été mises au jour dans le local 3. La première a été repérée en plan dans l'angle nord-ouest du local (M211), logée entre une maçonnerie (UT177) et la paroi nord (M216) (**fig. 36**). Elle a un diamètre intérieur de 1,95 m et une profondeur indéterminée¹². Son cuvelage de bois est conservé. Le comblement est constitué de matériaux de démolition (pierres, mortier, mortier rose à l'anhydrite, sable et limon). La maçonnerie (UT177) qui jouxte la cuve à l'ouest occupe toute la longueur de la paroi ouest, sur une largeur de 0,40 à 0,80 m. Sa surface est arrachée, de sorte que sa hauteur d'origine est indéterminée. Comme son insertion chronologique est contemporaine de la cuve, elle devait servir dans l'activité de tannerie, peut-être comme banquettes ou comme tablette

La seconde cuve (M363) a été découverte dans une tranchée pare-gel ; elle se situe dans un angle de murs, à l'instar de la cuve précédente. Elle prend probablement appui¹³ contre la paroi nord (M216) et a vraisemblablement provoqué la destruction de ce qui restait de l'ancienne paroi arasée (M337). À l'est, elle prend appui contre l'ancienne paroi arasée (M362). Son diamètre intérieur atteint 2,30 m. Le cuvelage interne en bois n'est pas conservé. L'argile (UT357), trouvée dans les 0,50 m inférieures du comblement de la cuve, entrainait probablement dans le fonctionnement de la tannerie¹⁴ (**fig. 14, 18, coupe/plan XIV**). Au-dessus de l'argile, un remblai composé de matériaux de démolition fins (UT356) témoigne d'une période d'abandon. Ce dépôt est percé par une fosse, destinée peut-être à récupérer une partie de l'argile (M355). Un fragment de bois recueilli dans la fosse a fourni une datation entre 1648 et au moins 1918 AD¹⁵. La fosse est scellée par un dernier comblement à base de matériaux de démolition (UT354). Aucun niveau de circulation ne peut être attribué avec certitude à cette phase dans le local 3, car la surface des vestiges a été arasée avant les occupations postérieures.

Le local 4

Seule la partie du local 4, observée dans une tranchée pour les eaux usées, est connue. Elle comprend une autre cuve maçonnée (UT387) repérée partiellement. Le sommet de la maçonnerie est apparu en plan en deux endroits, permettant ainsi de déterminer son diamètre de 2,30 m. Le cuvelage interne en bois est encore présent quoique peu visible. Le remplissage est constitué de matériaux de démolition (M400). Aucun niveau de marche ne peut lui être associé (**fig. 37, 38**).

Le jardin

Une cinquième cuve maçonnée (M432) a été mise au jour dans une tranchée pare-gel dans la partie ouest de la fouille. L'altitude du sommet de la maçonnerie correspond à celles des quatre premières cuves (**fig. 39**). On ne sait pas si cette structure se trouvait à l'intérieur d'un

¹¹ Poz 86409, 320 +/- 30 BP, 1483 – 1646AD (95,4%)

¹² Restituée à 1 mètre sur le modèle de la cuve du local 1.

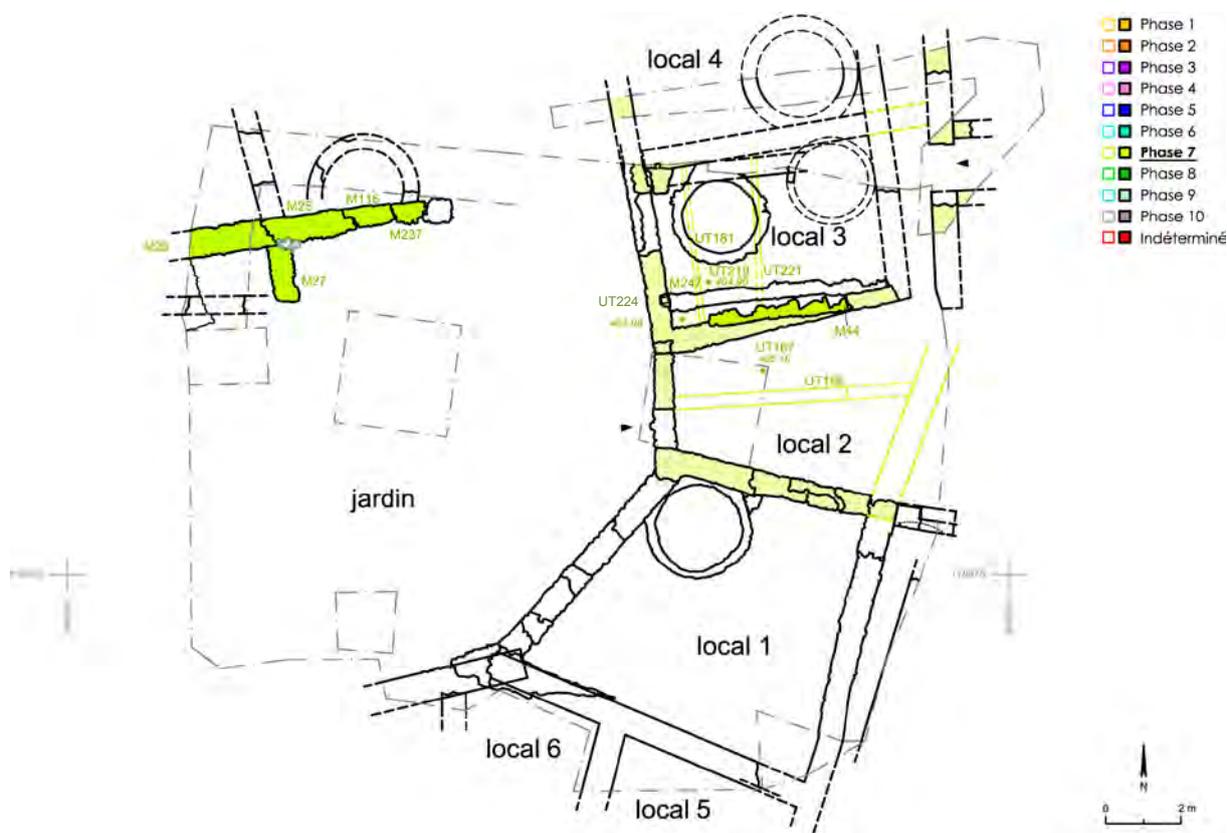
¹³ Cette relation n'a pas été observée sur le terrain, mais elle découle de la restitution des structures sur plan.

¹⁴ L'argile est parfois utilisée pour dégraisser les peaux.

¹⁵ Poz-86410, 190 +/- 30 BP, 1648 – 1918AD

bâtiment ou à l'extérieur. D'autres aménagements similaires sont peut-être conservés plus profondément à cet endroit.

2.2.6 Phase 7 (Plan IX)



Plan IX St-Maurice, Lavigerie. Plan des vestiges de la phase 7. Ech. 1/200.

Dès la phase 7, l'activité de tannerie cesse et les locaux sont réaffectés. Une transformation importante du bâti est notable : le local 1 est démoli car aucun niveau postérieur à la tannerie n'y a été mis au jour. Cette évolution date d'avant la période de Mérian, puisque la partie manquante ne figure pas sur la gravure

Le local 1

Les murs de ce local, et peut-être aussi ceux de la partie sud du bâtiment (dégagés partiellement en 2008) sont démolis et arasés à la cote entre 405,20 et 405,40 m. Dans le local 1, la partie supérieure du remplissage de la cuve M42 (UT135, 103, 274 et 102) et le comblement du tonneau (UT161) sont constitués de matériaux grossiers, probablement la démolition des murs. Un remblai à base de démolition fine est épandu (UT104 à 108) directement sur la dernière couche de chaux de la tannerie (UT9) et scelle la cuve et les deux tonneaux (fig. 40, coupe/plan XV).

Le local 2

La paroi nord du local est remplacée par un nouveau mur (M44) d'orientation un peu différente, en partie fondé sur le sommet arasé de l'ancienne maçonnerie (M72) (fig. 41).

Le local trapézoïdal semble équipé d'une rigole en bois (UT196), datée au radiocarbone entre 1489 et 1654 AD¹⁶ (**fig. 42**). Ce conduit, parallèle à la nouvelle paroi nord, est distant de 2 mètres de cette dernière¹⁷. Il semble associé à un sol en terre jaune à vert (UT167) situé à 405,10 m. Cette disposition rappelle celle courante dans une écurie, avec la coloration particulière que la terre prend au contact du lisier. L'emplacement de la paroi orientale de ce local n'est pas connu. Rien dans cette pièce ne se rapporte à l'usage de la force hydraulique comme semble l'indiquer la roue de la gravure de Mérian.

Le local 3

Un plancher recouvre directement le sommet maçonné de la cuve de tanneur (UT211). Il est constitué de planches orientées est-ouest (UT185), conservées sous l'aspect de négatifs dans la poussière accumulée sous le plancher durant son utilisation (**fig. 43, plan XII et coupe/plan XIV**). Les planches étaient posées sur un châssis, dont il ne reste que deux solives nord-sud partiellement conservées (UT181 et UT221) entre des pierres de calage. Leur altitude a été restituée à 404,90 m. L'analyse au radiocarbone des deux poutres fournit une fourchette chronologique cohérente respectivement de 1646 – min.1926 AD et 1668 – 1948 AD¹⁸. Dans l'angle sud-ouest du local, une niche est aménagée à l'extrémité de la paroi sud, tandis que la banquette (UT177) de la tannerie est percée en diagonale sur une longueur de 0,80 m depuis la paroi sud. Le fond de la niche, soit la paroi sud, consiste peut-être en une partie de l'ancienne paroi (M72) conservée en élévation. Dans la niche, le sol consiste en un pavage de pierres émoussées maintenues dans du mortier (UT224). Il se situe à 405,08 m. Le bord oriental de ce pavage respecte la solive (UT181) du plancher. Toute cette partie est rubéfiée, que ce soit la surface des pierres du sol ainsi que les joints en mortier, le bord refait de l'ancienne banquette (UT177), et enfin l'angle intérieur des murs ouest (M24) et sud (M72, à son niveau d'arasement). On peut supposer qu'un poêle ou un four a été installé dans ce coin de la pièce¹⁹ (**fig. 44**). Le plancher et le poêle indiquent que le local était soit habité, soit utilisé comme atelier par un artisan.

Un hiatus dans l'évolution du bâti ?

La datation au radiocarbone des locaux 2 et 3 fournit deux fourchettes chronologiques différentes ; l'une se situe au 16^e siècle, voire au 17^e siècle (le local 2). L'autre aux 18^e ou 19^e siècles.

Plusieurs interprétations sont possibles.

- L'une suppose que du bois de remploi a été utilisé pour confectionner la rigole, et que l'installation du local 2 pourrait être contemporaine de celle du local 3.
- Une autre interprétation suppose une période d'abandon du local 3 après la fin de l'activité de tannerie, ou une destruction des installations du local 3 qui étaient contemporaines de celles du local 2 ; cet abandon ou démolition aurait été soigneusement nettoyé avant l'aménagement du plancher et du poêle aux 18^e ou 19^e siècle.
- Enfin, selon une troisième mise en scène, le plancher du local 3 pourrait avoir été remplacé dès le 18^e siècle.

¹⁶ Poz 86376, 300 ± 30 BP, 1489 – 1654AD (95,4%).

¹⁷ Cette rigole a été vue en coupe seulement. Etant donné la superposition de la rigole de la phase 8, l'orientation de la rigole de la phase 7 a été inspirée de celle de la phase 8 observée en plan.

¹⁸ Poz 86407, 200 ± 30 BP, 1646 – 1926...AD (95,4%); Poz-86406, 145 ± 30 BP, 1668 – 1948...AD (95,4%).

¹⁹ S'il s'agit d'un poêle, il se peut que sa face sud n'était pas adossée à une paroi, mais était visible depuis le local 2, de sorte à faire profiter ce local d'un peu de chaleur, ce qui expliquerait pourquoi l'extrémité de la paroi mitoyenne des deux locaux (M44) aboutit à la limite est de la « niche ».

La gravure de Mérian représente la ville de Saint-Maurice une quarantaine d'années avant le grand incendie de 1693, une époque où la tannerie n'existait déjà plus et au cours de laquelle une activité liée à la force hydraulique était pratiquée dans le local 2²⁰. La ville a été ravagée par les flammes, la majorité des édifices auraient été détruits selon les chroniqueurs de l'époque. Or aucune trace de destruction par le feu n'a été repérée sur le chantier de « Lavigerie ». Soit le bâtiment a échappé au sinistre, soit les décombres ont été soigneusement évacués avant une nouvelle affectation des locaux. Cette seconde hypothèse expliquerait pourquoi aucune trace d'activité utilisant la force hydraulique n'a été retrouvée dans le local 2.

On peut donc proposer le scénario suivant :

- L'activité de tannerie a été abandonnée avant la représentation du quartier par Mérian.
- La partie sud a ensuite été démolie et les autres locaux affectés à d'autres activités, dont une liée à la force hydraulique dans le local 2.
- Puis l'incendie a ravagé Saint-Maurice et probablement une partie du bâtiment, suffisamment pour nécessiter un nettoyage méticuleux, faisant disparaître toute trace de la dernière occupation. Il se peut alors que les locaux aient été délaissés quelques temps avant d'être réinvestis aux 18^e – 19^e siècles. Le local 2 devient une écurie avec une rigole en bois de récupération, tandis que le local 3, doté d'un poêle, est transformé en habitation ou atelier.

Le jardin

Un mur est-ouest, constitué de plusieurs tronçons de maçonnerie, est construit dans le jardin, à l'emplacement des murs et de la cuve de tanneur (M25, 26, 27, 116, 237). Il est postérieur à cette dernière (**fig. 45**). Il ne figure pas sur les cadastres de 1840 et 1925, ni sur la gravure de Mérian, ni sur le plan de 1760. Il pourrait s'agir d'un mur de clôture de peu d'importance qui n'apparaît pas sur les cadastres, ou alors appartenir à la « phase manquante ».

2.2.7 Phase 8 (Plan X)

L'occupation des locaux 2, 3 et 4 lors de la phase 8 est caractérisée par la pose de sols en pierres maintenues dans un lit de sable.

Le local 2

La paroi de refend des locaux 2 et 3 est à nouveau remplacée, par un mur parallèle (M41), 0,50 m en retrait du précédent (**fig. 41**). Le parement nord de ce dernier est arraché, mais l'assise inférieure du parement sud subsiste, de sorte que l'ancien mur forme une banquette de 0,40 m de hauteur à la base du nouveau mur.

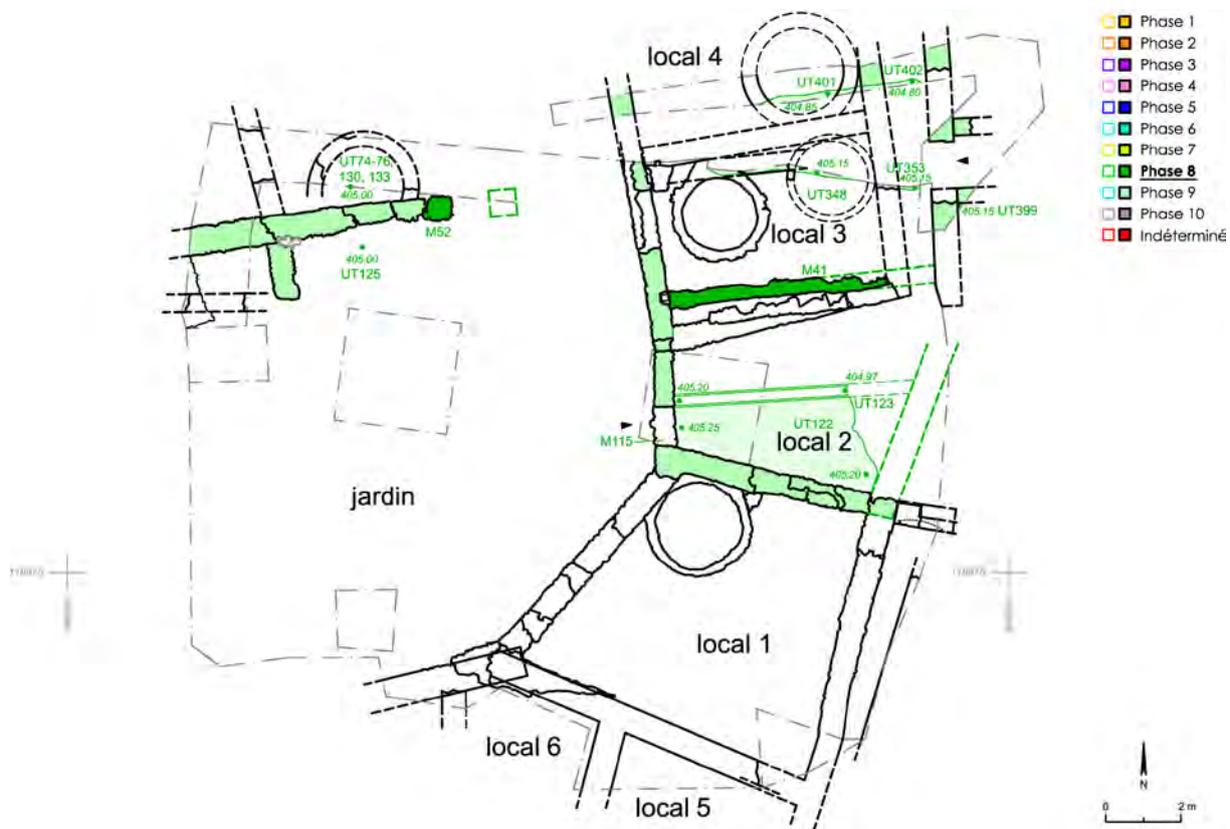
Le seuil de la porte ouest a été rehaussé par la maçonnerie M115 (**fig. 22**) et correspond ainsi au nouveau sol en pierres du local, situé à 405,20 m (UT122) (**fig. 46**).

La rigole en bois de la phase 7 est remplacée par une rigole incurvée en pierres émoussées (UT123), située plus ou moins au centre de la pièce depuis le piédroit nord de la porte. Elle est inclinée en direction de la rue, où se trouvait probablement le collecteur²¹. Le sol est pavé au sud de la rigole, bien qu'il en manque une grande partie. Au nord de la rigole, le pavage est inexistant : soit le sol est resté de terre, soit il a été récupéré. Les pierres du sol et de la

²⁰ La roue à aube visible sur la gravure de Mérian est installée contre la façade du bâtiment le plus méridional du quartier, soit le local 2.

²¹ Il s'agit peut-être même du tube d'égout en ciment observé 2 mètres plus bas que les anciens pavés de la rue, lors de l'exploration de la tranchée pour les eaux usées (voir § phase 10).

rigole sont des galets émoussés oblongs de 0,15 à 0,20 m de longueur ; leur agencement diffère : ils sont orientés est-ouest dans la rigole, nord-sud sur le reste du sol. Ce local est une écurie. Les animaux devaient être alignés de chaque côté de la rigole, les mangeoires éventuellement posées sur la banquette (M44).



Plan X St-Maurice, Lavigerie. Plan des vestiges de la phase 8. Ech. 1/200.

Le local 3

A part la nouvelle paroi sud (M41), apparemment posée sur le bord du plancher de la phase 7, le seul aménagement attribuable à cette phase est un sol en pierres (fig. 14, 18, 19, coupe/plan XIV). Ce dernier, en grande partie récupéré, a été observé uniquement en coupe (UT281, 348, 353). Constitué d'un seul lit de pierres, situé à 405,10 m, il est horizontal (UT281) au-dessus de la cuve ouest (M211), où subsistait le plancher qui lui a servi d'assise, tandis qu'il est affaissé (UT348) dans la cuve (M363), où le comblement en partie constitué d'argile s'est tassé. Il devait surmonter le sommet arasé de l'ancienne façade (M362). Il est également affaissé (UT353) entre cette dernière et la façade contemporaine (M360) car la couche sous-jacente constituée de matériaux grossiers sans matrice (UT358) s'est tassée elle aussi. Le pavage du local 3 indique qu'il s'agit sans doute également d'une écurie.

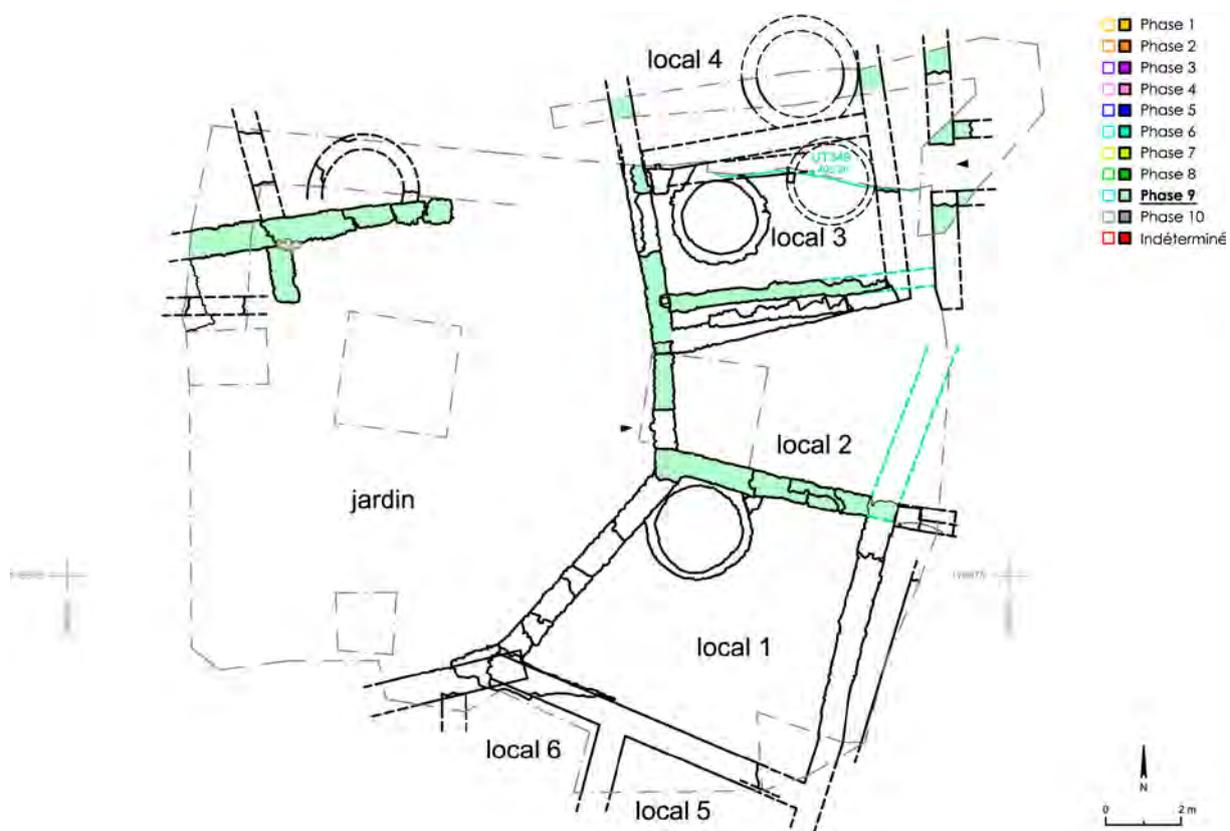
Le local 4

Un sol pavé est apparu en coupe dans la tranchée pour les eaux usées (UT401, 402). Il scelle directement le sommet de la maçonnerie de la cuve (M387) et sa surface se situe à 404,85 m, soit 0,15 – 0,20 cm sous les sols de la phase 7, et 0,25 – 0,40 m sous ceux de la phase 8 (fig. 47, coupe/plan XIII). Comme il semble que les sols pavés apparaissent lors de la phase 8, celui du local 4 a été attribué à cette époque, mais rien ne permet d'exclure qu'il a été mis en place antérieurement (phase 7 ou lors de la « phase manquante » antérieure à l'incendie).

Le jardin

A l'extrémité est du mur aménagé lors de la phase précédente, la base d'un pilier a été retrouvée, qui doit être interprétée comme le piedroit ouest d'un portail aménagé dans le mur de jardin (**fig. 45**). L'autre piedroit n'existe pas, de même que le prolongement est du mur de clôture. De part et d'autre de ce mur, les couches de terrain sont différentes (à l'altitude de 405,00 m). Elles sont homogènes du côté sud (UT125), et très litées et typiques de passages fréquents et d'utilisations diverses du côté nord (UT74, 75, 76, 130, 133). Ces couches sont postérieures à la construction du mur et témoignent que ce dernier séparait deux espaces d'occupations différentes. Mais il est difficile de déterminer exactement à quelle époque.

2.2.8 Phase 9 (Plan XI)



Plan XI St-Maurice, Lavigerie. Plan des vestiges de la phase 9. Ech. 1/200.

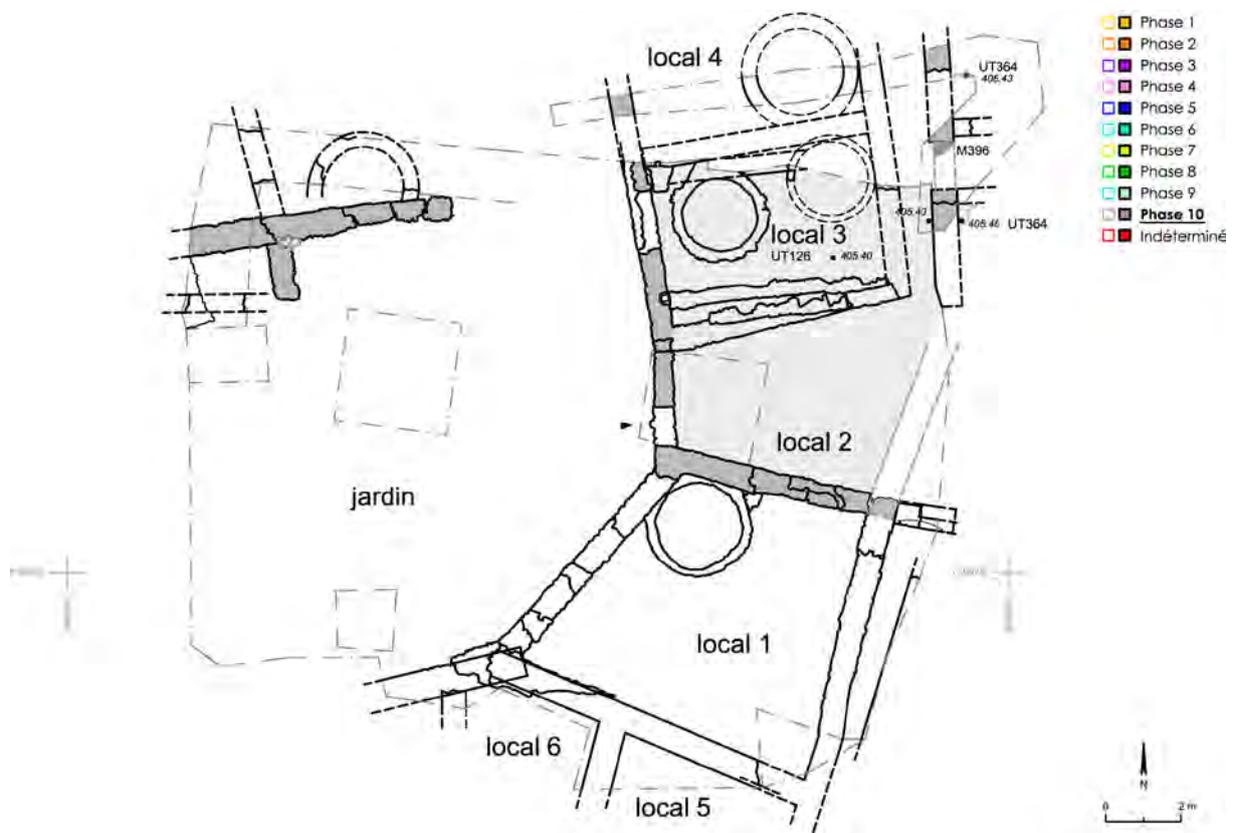
Cette phase n'a été identifiée que dans le local 3, dans la coupe nord de la tranchée pare-gel. Elle se caractérise par un remblai à base de matériaux fins de démolition (UT350, 352) épandus dans les parties affaissées de l'ancien sol pavé, afin d'égaliser le local. Un niveau de marche est installé à la surface de ce remblai. Ce sol est constitué de limon très humique (UT349) formant une couche horizontale de 0,15 – 0,20 m d'épaisseur (**fig. 18, coupe/plan XIV**). Il consiste peut-être en des restes de litière ou des résidus organiques pourris. Le local était probablement utilisé comme écurie ou comme entrepôt.

2.2.9 Phase 10 (Plan XII)

Cette phase appartient à l'époque moderne, dès la fin du 19^e siècle.

Un niveau de pavés a été repéré dans la rue (UT364) (fig. 25, 26, coupe/plan XIV). Il est situé à l'altitude de 405,45 m en face du local 3 et couvre un égout en tubes de ciment implanté 2 m ètres plus bas (fig. 48). Il devait s'appuyer contre la façade est (M360) du bâtiment car il n'a pas été repéré à l'ouest de celle-ci. Dans le secteur observé, l'ancien canal urbain n'existait pas : soit il a été détruit au cours des derniers siècles, soit il se situe sous la chaussée actuelle, car il s'écarte du bâtiment et oblique vers le Rhône à la hauteur du local 3, selon la gravure de Mérian.

Les locaux 2, 3 et 4 ont été réunis en un seul local par la démolition des parois mitoyennes. Un radier de grosses pierres (0,30 – 0,40 m) est mis en place (UT70) sur lequel un sol en ciment est coulé et lissé en surface (UT127) (fig. 42, 46). A la hauteur du local 2, la chape semble reproduire l'installation de rigole au même endroit que celles des phases 7 et 8. Elle a été ensuite remplacée en grande partie par une chape de béton armé (UT126), qui constitue le dernier sol du bâtiment avant sa démolition. Une couche de briques entières ou fragmentées est prise dans la surface du ciment, visible surtout dans le secteur nord, au-dessus de l'ancien local 4. La fonction de cet aménagement est indéterminée.



Plan XII St-Maurice, Lavigerie. Plan des vestiges de la phase 10. Ech. 1/200.

2.3 Le mobilier

Le mobilier provient essentiellement des niveaux explorés lors des fouilles de surface en été 2016, soit des phases 7 à 10 et en partie de la phase 6. Il s'agit principalement de métal, de terre cuite et de verre, ainsi que des ossements de faune.

La plupart des objets métalliques consistent en des fragments de fer indéterminés, des fragments de clous, de tiges, de fils de fer. Certains sont des fragments d'outils, ou de ferrures (**fig. 49**). Quelques-uns mériteraient d'être radiographiés pour pouvoir les identifier. Quelques éléments en bronze ou en cuivre ont été prélevés, ce sont des fragments d'objets peu significatifs. Une pièce de monnaie, retrouvée dans un niveau de circulation dans le jardin (UT53) devrait être nettoyée pour permettre sa détermination (**fig. 50**). Une médaille serait également à restaurer (**fig. 51**).

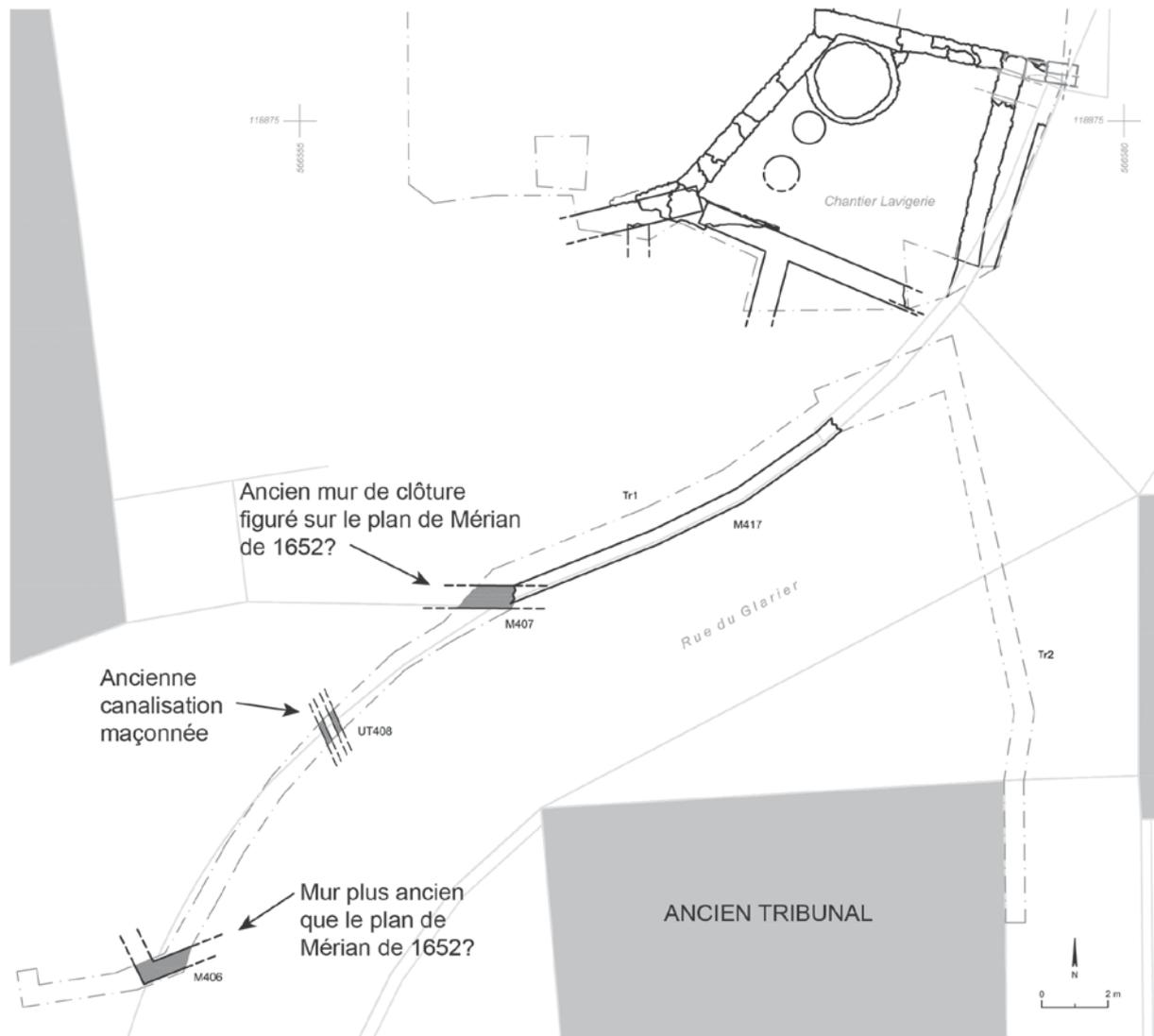
Les objets en terre cuite sont des fragments de brique et de tuile, des morceaux de pipe en plâtre et en céramique vernissée (**fig. 52**), des fragments de poteries vernissées (**fig. 53**) ainsi qu'un fragment de carreau de poêle (**fig. 54**). La très grande majorité de ces objets provient des remblais scellant les vestiges ou de la zone de jardin²².

Les débris de verre sont des restes de vitres et de récipients, principalement des fonds de bouteilles, des pieds de verres, des bouchons et cols de flacons (**fig. 55**). On signalera la présence d'une tesselle de mosaïque en pâte de verre bleue. Ces objets ont été prélevés dans le même type de couche que la terre cuite.

²² Qui servait de déchetterie domestique avant l'apparition des déchetteries publiques.

3. Tranchées complémentaires sous la Rue du Glarier (décembre 2016) par Jean-Christophe Moret

Une courte intervention d'urgence (**Plan XVI et fig. 56**), réalisée sur mandat de l'Archéologie cantonale, a mobilisé deux archéologues pour documenter l'ancien sol pavé de la rue du Glarier (fin 19^e/début 20^e siècle) et repérer une canalisation et deux murs qui pourraient dater du 17^e siècle ou même être plus anciens. L'un d'eux figure sur la gravure de Saint-Maurice réalisée par Mérian en 1652.



Plan XVI St-Maurice, Rue du Glarier. Plan de situation des tranchées (Tr1 et Tr2) et des vestiges. Ech 1:200.

3.1 Séquence stratigraphique

La séquence observée (sur 0,75 m de hauteur max.) est constituée uniquement de remblais récents (19^e – 20^e siècles) correspondant à des épandages de démolition et à des recharges de silts gravillonneux.

3.2 L'ancien pavage de la Rue du Glarier (19^e - 20^e siècle)

Ce pavage (UT405, **fig. 57**), repéré sous le tracé de la Rue du Glarier, correspond à l'ancien état de la chaussée dont il suit le tracé. Il date de la fin du 19^e siècle ou du début du 20^e siècle car la Rue du Glarier n'a été créée qu'à la fin du 19^e siècle, sur d'anciens jardins. Ce pavage est constitué de pierres émoussées et de gros galets (diam. < 0,35 m), agencés de chant dans un lit de sable. Il s'insère environ 0,30 m sous le niveau actuel de la rue et suit la pente de celle-ci.

3.3 Les murs visibles sur la gravure de Mérian (1652) et probablement plus anciens

Deux tronçons de murs plus anciens que le pavage ont été coupés par la tranchée Tr1.

Le premier (M406) a été repéré dans la partie supérieure de la rue. Il s'agit d'un mur maçonné de 0,50 m d'épaisseur, de bonne facture, caractérisé par un mortier dur et très résistant (**fig. 58**). Il est orienté est-ouest et comporte un angle droit qui marque un retour vers le nord. Cet angle de mur est clairement antérieur à la création de la rue du Glarier car il est recouvert par l'ancien pavage de la chaussée. Il n'a malheureusement pas été possible de le rattacher à une construction figurée sur le cadastre de 1775 ou sur la gravure de Mérian de 1652. Il pourrait donc s'agir d'un mur plus ancien, peut-être médiéval.

Le second mur (M407) a été repéré plus bas dans la rue (**fig. 59**). Il suit une orientation est-ouest et présente une largeur de 0,65 m en élévation. Il correspond probablement au mur sud de la clôture qui entourait la grande parcelle visible sur la gravure de Mérian de 1652 (**fig. 4, C**) car il est situé dans l'alignement de la petite tour en ruine visible à l'angle sud-ouest de la dite parcelle. Le ressaut de fondation (alt. 407,61 m) dégagé à la base du parement sud du mur pourrait correspondre au niveau de circulation de la ruelle est-ouest qui longe ce mur sur la gravure de Mérian (**fig. 4**).

Le tracé d'un ancien petit canal maçonné (UT408, **fig. 60**) a également été observé entre les murs M406 et M407. Il n'a pas été possible de le raccorder à un état particulier du développement du quartier du Glarier. Cette canalisation pourrait toutefois correspondre à une ramification du réseau de canaux indiqués sur le plan cadastral de 1775. Le lit de ce canal (0,25 m de largeur) présente une orientation sud-est – nord-ouest, avec un pendage en direction du nord. Il est bordé par deux murets grossièrement maçonnés de 0,18 m d'épaisseur qui servent d'appui à des petites dalles de 0,60 m qui couvrent la canalisation (surf. des dalles à 408,27 m d'alt.). La profondeur du canal n'a pas pu être observée.

La tranchée Tr2 ouverte dans la partie basse de la rue, moins profonde (0,50 m), a seulement permis de repérer la suite du pavage (UT405) de la rue du Glarier.

4 Figures



Fig. 1. St-Maurice. Situation du chantier Lavigerie (point bleu). Image Swisstopo ©, situation en 2013. Vue du sud.



Fig. 2. St-Maurice, Lavigerie. Situation en 1981: le point vert désigne le complexe industriel démoli en 2008. Le point bleu désigne le bâtiment démoli dans les années 1980, dont les vestiges ont été mis au jour en 2016. La forme du bâtiment est conforme à celle qui figure sur les plans de 1760, 1840 et 1925. Photographie aimablement transmise par la Commune de St-Maurice. Vue depuis l'est.



Fig. 3. St-Maurice, Lavigerie. Etat du chantier lors de son évacuation en 2008, vu depuis le nord-est. Toute la partie sud de la parcelle comporte des vestiges, en contradiction avec les représentations anciennes du secteur. L'extrémité ouest des vestiges coïncide avec le bord du gisement d'argile qui sert d'assise à la maison jaune.

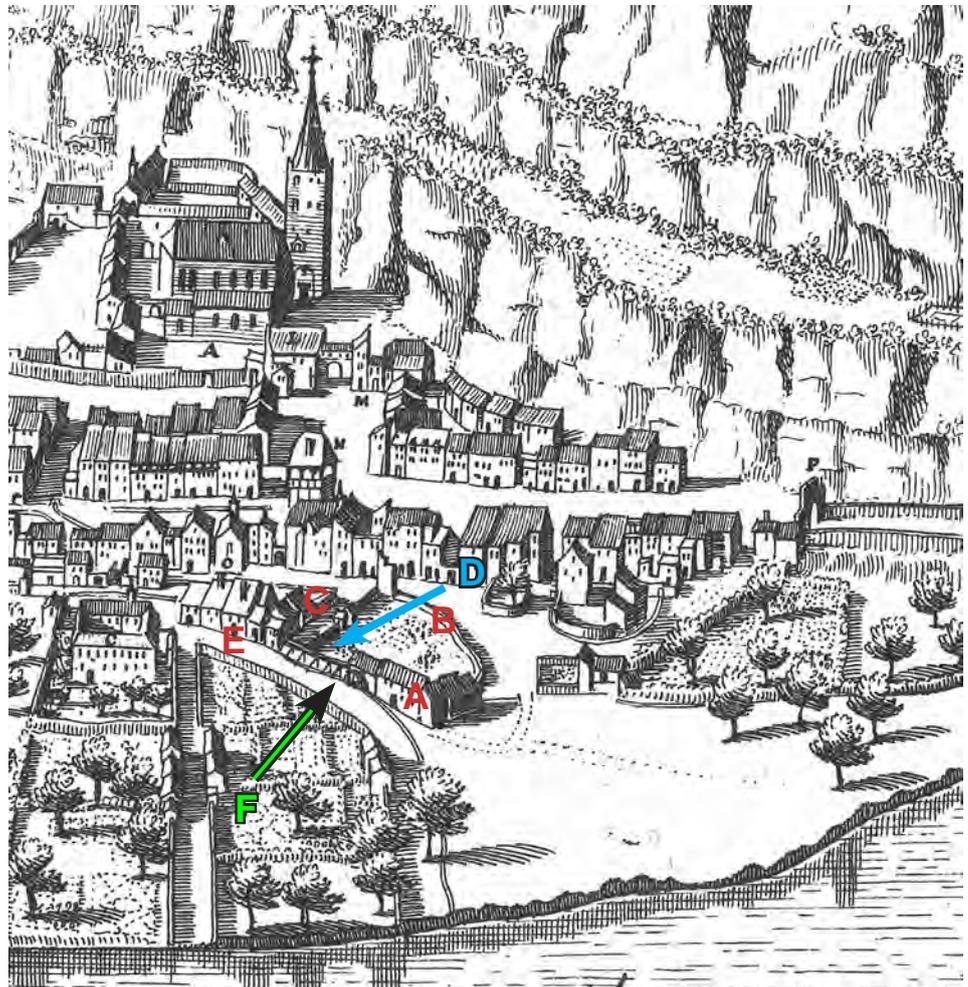


Fig. 4. St-Maurice, Lavigerie. Extrait de la gravure de 1652, attribuée à Hans Ludolff, publiée par Matthäus Mérian en 1653. **A** le quartier artisanal exploré en 2016. **B** jardin, avec son mur de clôture nord-ouest incurvé. **C** ruelle ou chemin le long de la clôture sud du jardin, avec portail d'accès. **D** clôture orientale, délimitant la parcelle le long d'un secteur non construit. **E** rue du Glarier, entre le couvent des Capucins et le Rhône. **F** roue à aube et caniveau de bois superposé au canal urbain.

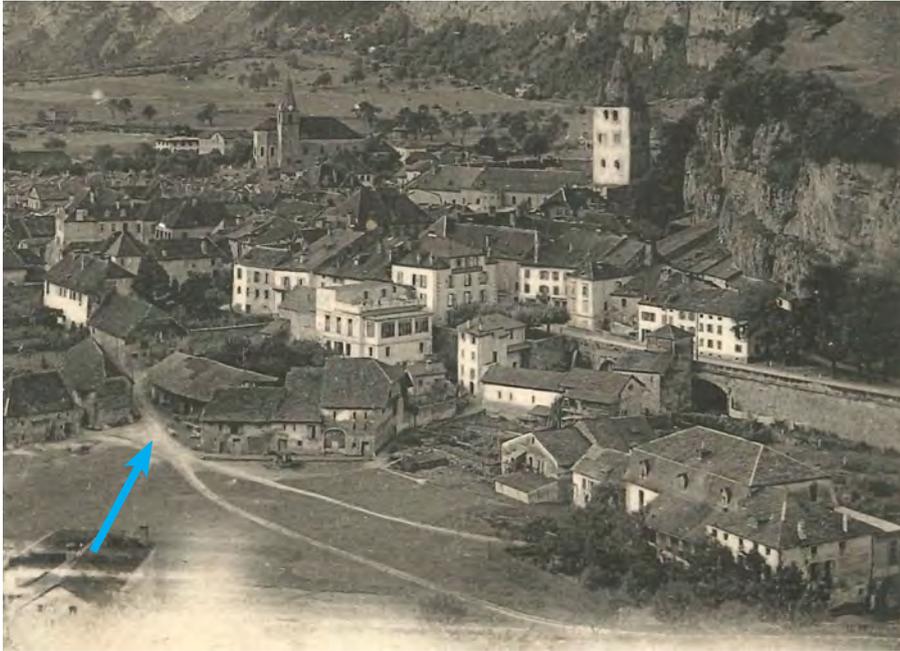


Fig. 8. St-Maurice, Lavigerie. Extrait d'une carte postale de la ville en 1910, vue depuis le nord-est. Le quartier de Lavigerie est conforme à la représentation qui en est faite sur les plans de 1760, 1840 et 1925.



Fig. 9. St-Maurice, Lavigerie. Murs des phases 1 (A) et 2 (B). Vue depuis le sud-ouest.



Fig. 10. St-Maurice, Lavigerie. Façade orientale M21 du bâtiment. Vue depuis le sud.

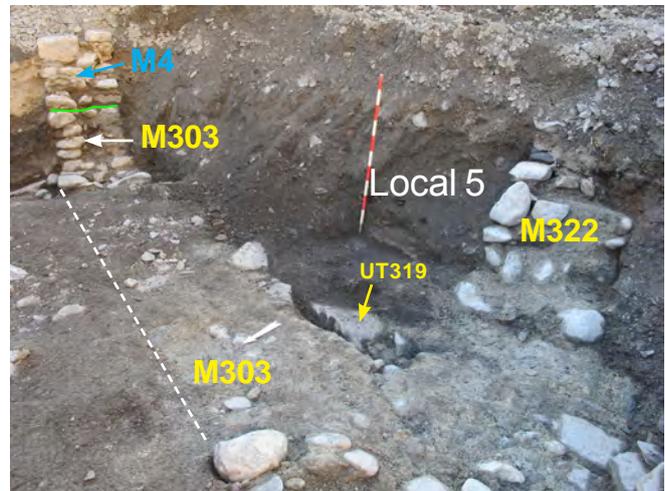


Fig. 11. St-Maurice, Lavigerie. Tranchée pare-gel sud, vue du nord-ouest. Le bâtiment de la phase 3 semble se poursuivre au-delà du M303, avec le local 5 et son sol UT319. Le M4 remplace le mur M303 lors la phase 6.

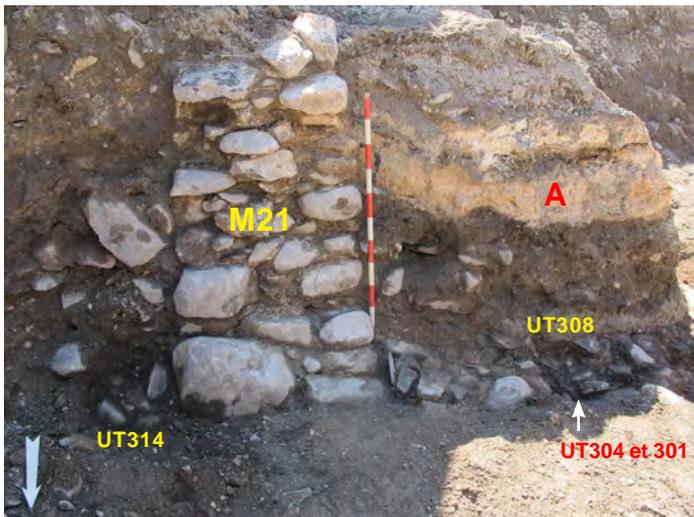


Fig. 12. St-Maurice, Lavigerie. Tranchée pare-gel est, vue du nord. Lors de la phase 3, des radiers de sols UT304 et UT314 sont situés approximativement à la même altitude de part et d'autre de la façade M21. UT308: chape d'argile de la phase 4. A: épandage de chaux de la phase 6.

Fig. 13. St-Maurice, Lavigerie. Parois sud (M72) et ouest (M24) d'un local 3-4 daté au plus tard de la phase 3. A: réfection de l'angle extérieur (phase 4). Vue du sud.





Fig. 14. St-Maurice, Lavigerie. Tranchée pare-gel nord, vue du sud.
M362: probable paroi est du local 3-4 daté au plus tard de la phase 3.
UT353: sol pavé de la phase 8.

Fig. 15. St-Maurice, Lavigerie. Tranchée pare-gel sud, vue de l'est.
M114: paroi ouest du local 6 de la phase 4.
M326: mur nord-sud formant peut-être la paroi de refend du local 6 à la phase 5.

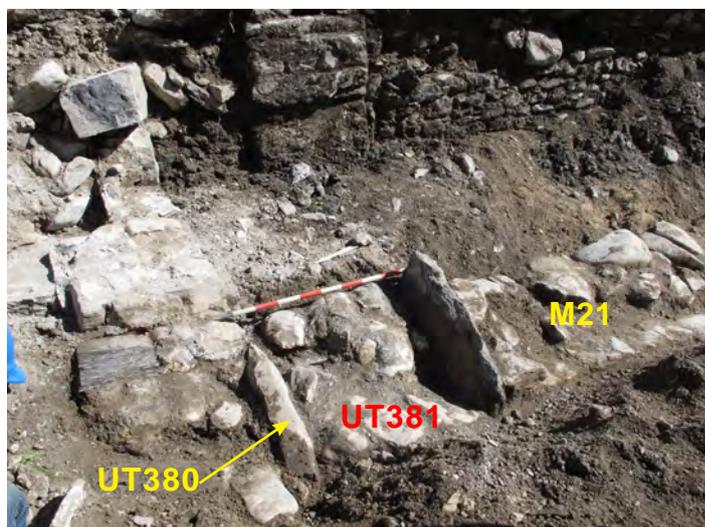


Fig. 16. St-Maurice, Lavigerie. Tranchée pare-gel est, vue de l'ouest. L'extrémité de la paroi est du local 1 est percée au plus tôt lors de la phase 4. Les piédroits de la brèche sont habillés de dalles verticales (UT380). Cette ouverture est bouchée au plus tard lors de la phase 6 par une maçonnerie (UT381).

Fig. 17. St-Maurice, Lavigerie.
Tranchée pare-gel est, vue du sud-ouest. M375: voussoirs de l'arc enjambant le canal urbain situé à l'est du bâtiment.



Fig. 18. St-Maurice, Lavigerie.
Tranchée pare-gel nord, vue du sud-ouest.

M337: paroi de refend séparant les locaux 3 et 4 lors de la phase 4.
M363: muret de cuve de tanneur de la phase 6.
UT357: remplissage d'argile de la cuve.
UT348: sol pavé de la phase 8.
UT349: niveau de marche humique de la phase 9.

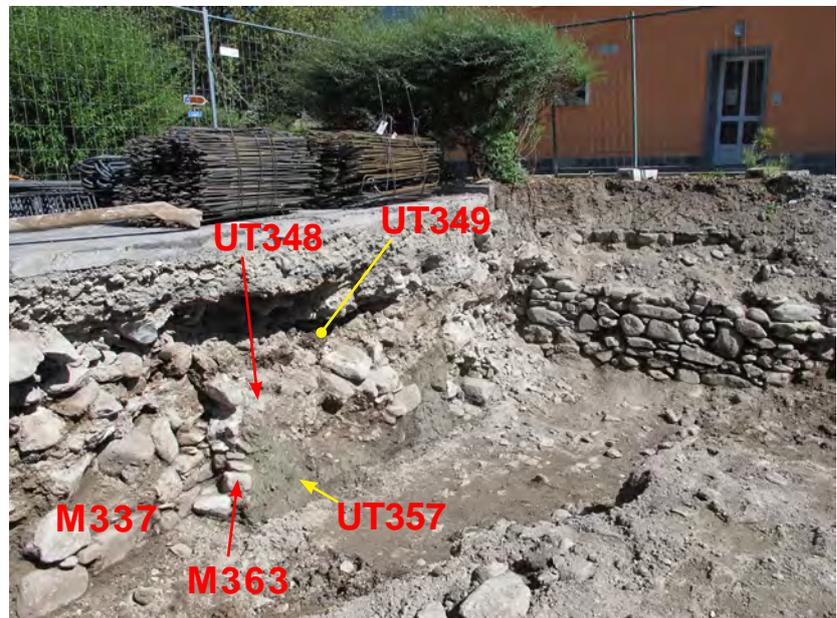


Fig. 19. St-Maurice, Lavigerie.
Tranchée pare-gel nord, vue du sud-est.

M337: paroi de refend séparant les locaux 3 et 4 de la phase 4
UT340: sol en pierres roulées de la phase 4 (local 4).
M216: paroi remplaçant la paroi M337 à la phase 5

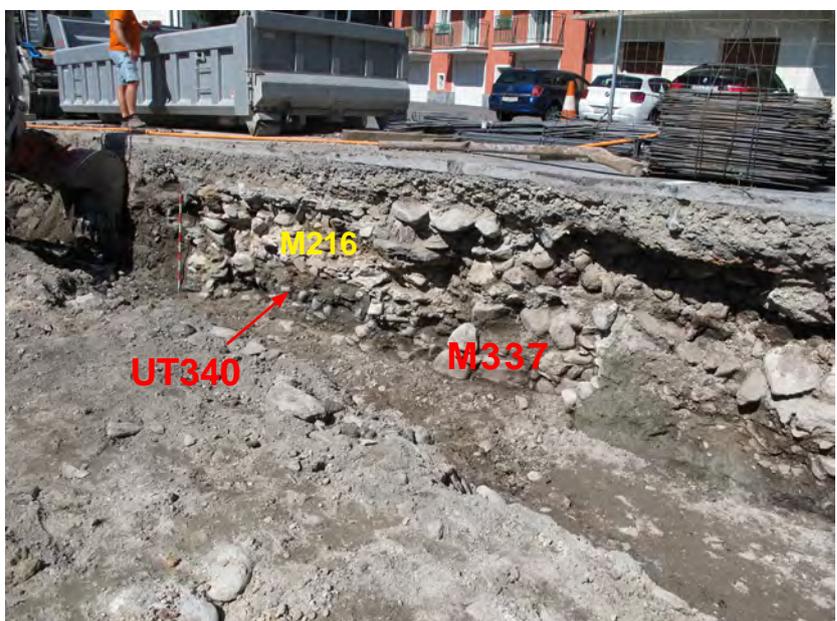


Fig. 20. St-Maurice, Lavigerie. Tranchée eaux usées, vue du sud-ouest depuis le toit du garage (alors construit).

M398: façade est du bâtiment, construite lors de la phase 4, avec une porte à son extrémité sud.

M360: façade est, remplacée lors de la phase 5.

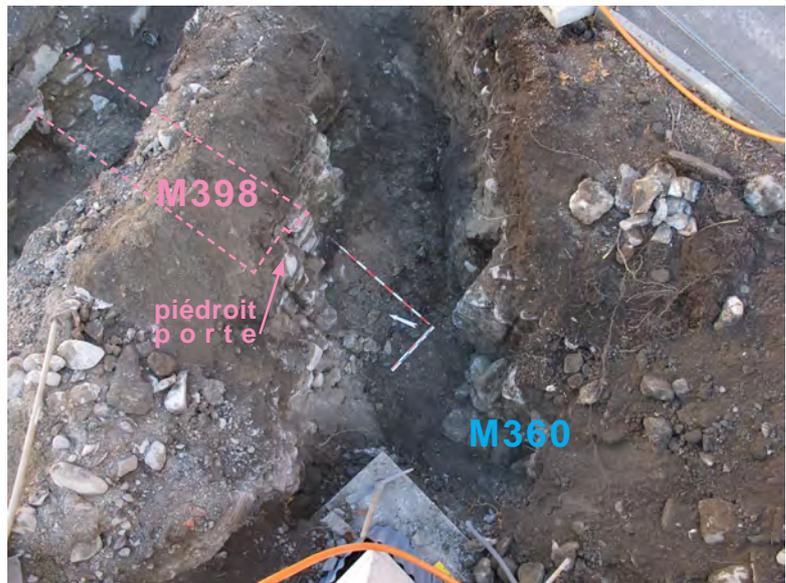


Fig. 21. St-Maurice, Lavigerie. Sondage 1, vu depuis l'ouest.

UT2: radier de sol de la phase 5, associé à une bordure UT3 de pierres plus grandes.

La bordure n'est pas parallèle au mur M303 coexistant.



Fig. 22. St-Maurice, Lavigerie. Paroi ouest du local 2.

M30: maçonnerie de la phase 5

M115: seuil rehaussé pour s'accorder avec le sol de la phase 8.



Fig. 23. St-Maurice, Lavigerie. Tranchée pour le pilier est, vue du sud-ouest.
Le tonneau (UT298) était une réserve de chaux de la tannerie. Il a été implanté dans les remblais des phases précédentes (UT297, 336, 198).

Fig. 24. St-Maurice, Lavigerie. Tranchée pare-gel nord, vue du sud.
M216: paroi de refend des locaux 3 et 4 de la phase 5.
M338: négatif de poutre verticale en guise d'armature du mur peu fondé. Le massif M215 qui renforce l'angle autour de la poutre a ici disparu.

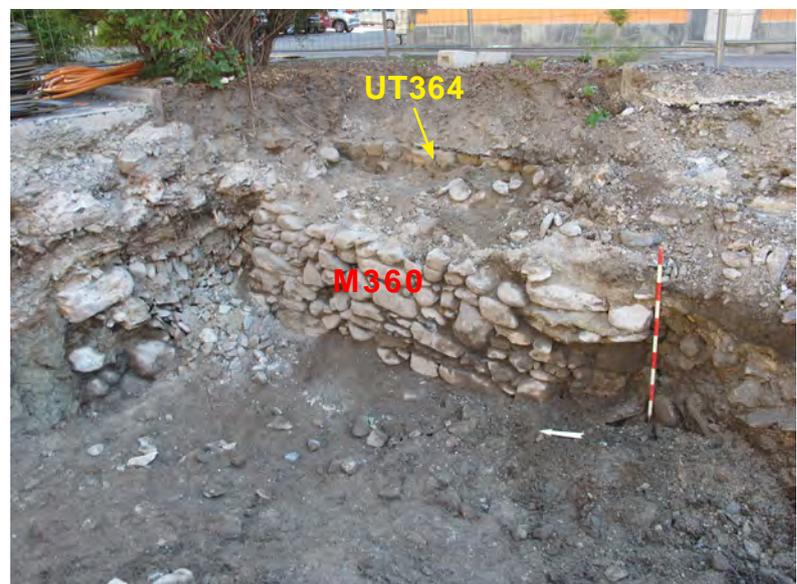
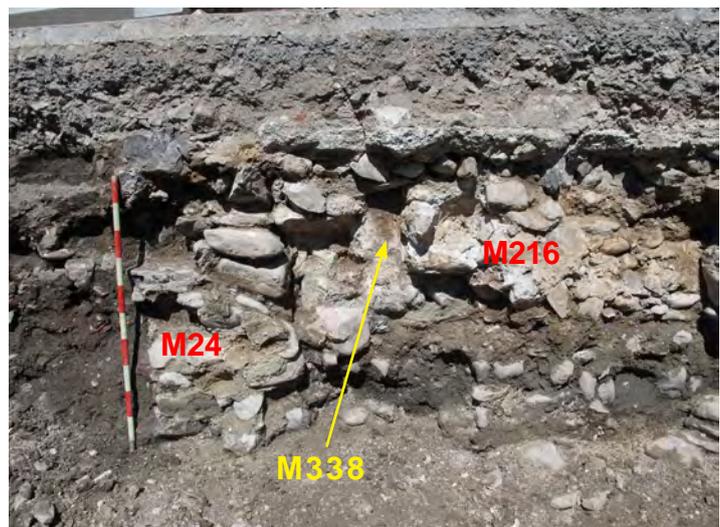


Fig. 25. St-Maurice, Lavigerie. Tranchée pare-gel est, vue du sud-ouest.
M360: façade orientale (M360) de la phase 5
UT364: sol pavé de la rue au 19^e ou 20^e siècle.

Fig. 26. St-Maurice, Lavigerie. Tranchée eaux usées, vue depuis nord-ouest.
 M360: façade orientale (M360) de la phase 5. En traits-tirés bleus, restitution du front manquant du mur, probablement un piédroit de porte.
 M397: muret délimitant le passage vers la porte.

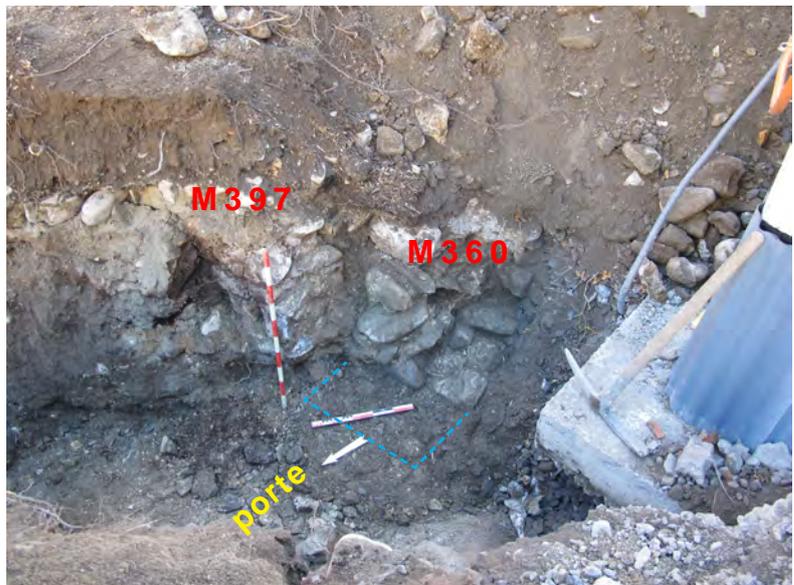


Fig. 27. St-Maurice, Lavigerie. Tranchée eaux usées, vue de l'est.
 M398: façade orientale, avec piédroit de porte (phase 4).
 M395: muret délimitant le passage vers la porte (phase 5).
 M396: bouchon de la porte à une époque indéterminée, probablement moderne (phase 10).

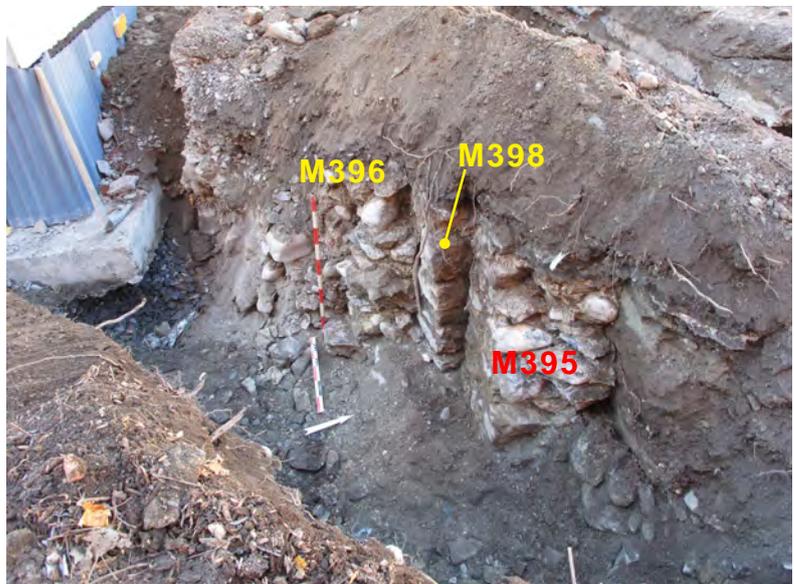


Fig. 28. St-Maurice, Lavigerie. Tranchée pare-gel ouest, vue de l'est.
 M418: mur probable de la phase 5
 M26: mur de clôture peut-être construit lors de la phase 7.

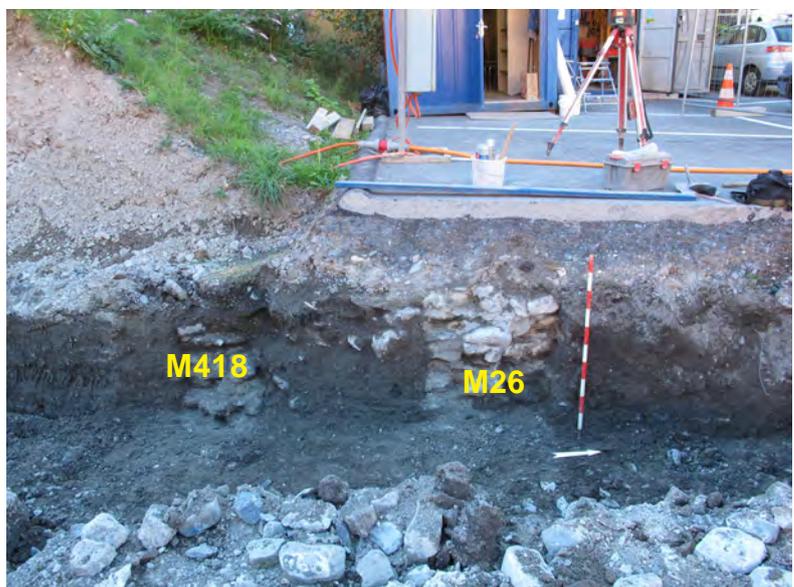


Fig. 29. St-Maurice, Lavigerie. Tranchées pare-gel ouest et nord, vue du sud.
M427: mur probable de la phase 5



Fig. 30. St-Maurice, Lavigerie. Local 1, vue du sud-est.
Cuve de tanneur (A) maçonnée aménagée dans l'angle nord-ouest du local. B: épandage de lait de chaux dû à l'activité de tannerie.



Fig. 31. St-Maurice, Lavigerie. Intérieur de la cuve de tanneur du local 1, vue de l'ouest. Les deux négatifs de cerclage (A) sont visibles en creux dans la maçonnerie.



Fig. 32. St-Maurice, Lavigerie. Coupe dans la cuve de teneur du local 1, vue du nord.
Le comblement consiste en matériaux de démolition.

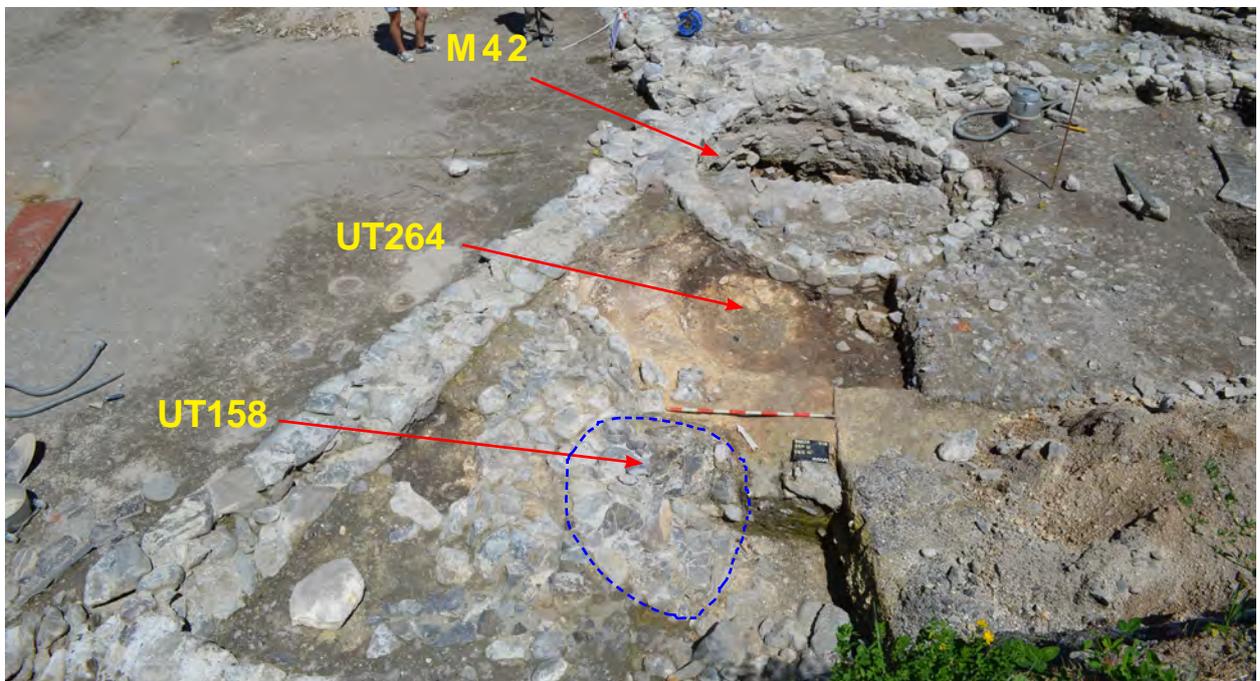


Fig. 33. St-Maurice, Lavigerie. Local 1, vu du sud.

M42: cuve de teneur maçonnée

UT264 et 158: deux tonneaux servant probablement de réservoir de matériaux pour la tannerie.



Fig. 34. St-Maurice, Lavigerie. Local 1, sondage contre la paroi est, vue du nord-est.
UT291: reste d'un plancher probablement contemporain de la tannerie.

Fig. 35. St-Maurice, Lavigerie. Local 1, angle nord-est, vue de l'ouest.
Les dalles forment peut-être une tablette de fenêtre, pour le local de la phase 6. le niveau de marche contemporain dans le local est situé sous le fond de fouille.



Fig. 36. St-Maurice, Lavigerie. Local 3, vu du nord.
M211: cuve de tanneur maçonnée, aménagée dans l'angle nord-ouest du local 3, phase 6.
UT177: maçonnerie contemporaine de la cuve et servant peut-être de banquette.

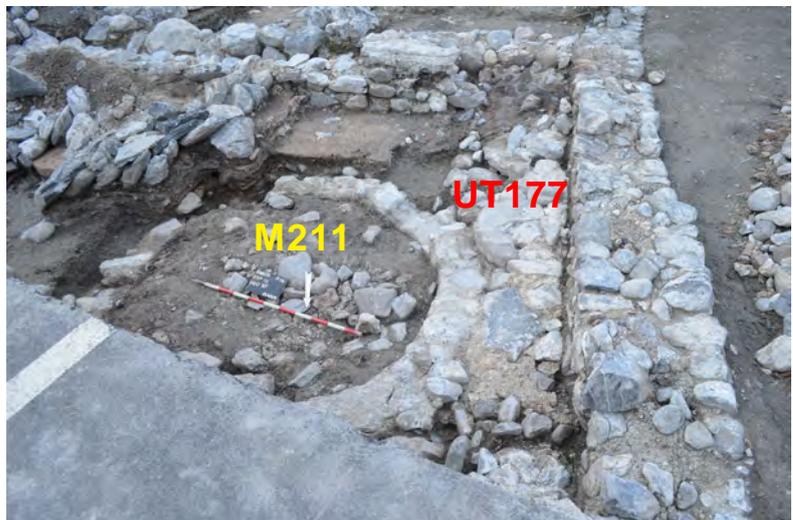


Fig. 37. St-Maurice, Lavigerie. Tranchée eaux usées, vue de l'ouest.
M387: deux tronçons de la maçonnerie de cuve de tanneur aménagée dans le local 4.



Fig. 38. St-Maurice, Lavigerie. Tranchée eaux usées, vue du nord.
Cuve de tanneur repérée dans le local 4.

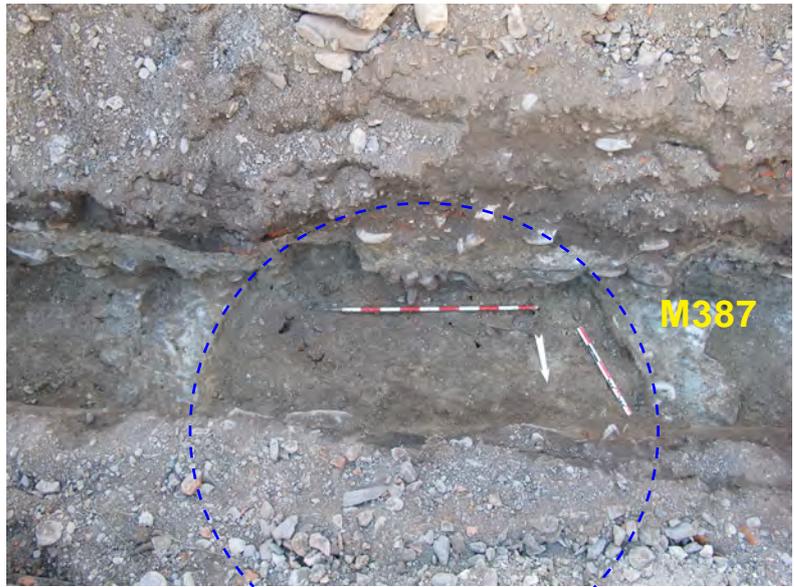


Fig. 39. St-Maurice, Lavigerie. Tranchée pare-gel nord, vue du nord.
M432: cuve de tanneur repérée sous le jardin, à l'angle nord-ouest du chantier.

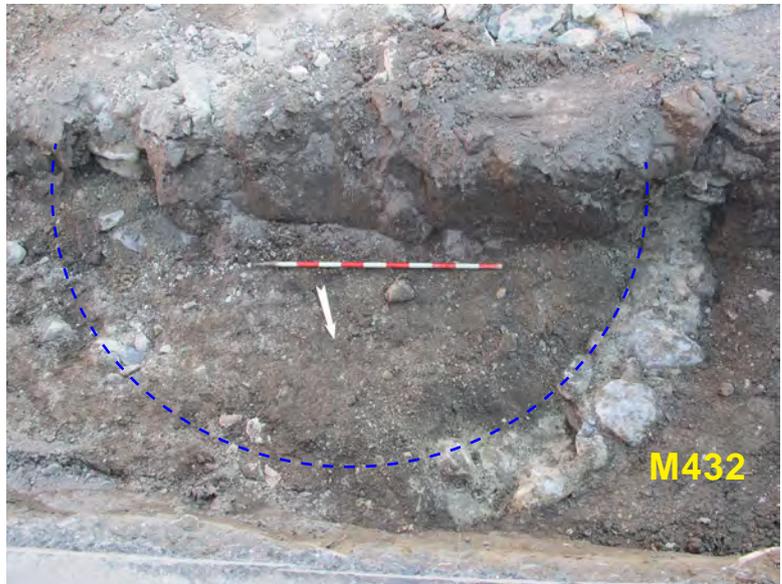


Fig. 40. St-Maurice, Lavigerie. Local 1, vu du sud.
A: remblai qui marque l'abandon et la démolition du local juste après l'activité de tannerie.
B: épandage de chaux dû à la tannerie.



Fig. 41. St-Maurice, Lavigerie. Locaux 2 et 3, vus depuis l'ouest.
 M72: ancienne paroi de refend arasée (phases 3 à 6).
 M44: paroi de refend, phase 7. Remplace l'ancienne paroi M72.
 M41: paroi de refend, phase 8. Remplace la paroi M44, alors réduite à une banquette.

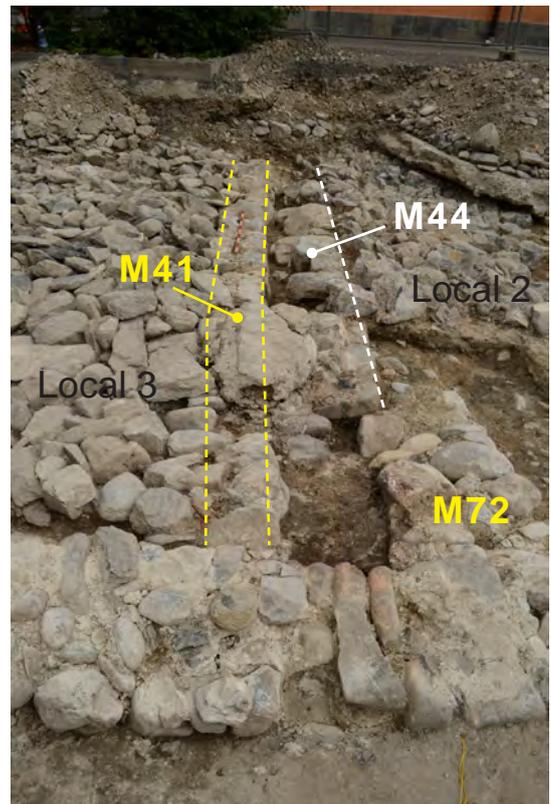


Fig. 42. St-Maurice, Lavigerie. Local 2, détail d'une coupe nord-sud dans le milieu du local, vu de l'ouest.
 UT196: rigole en bois dans l'écurie de la phase 7.
 UT123: rigole en pierres émoussées de la phase 8.
 A: rigole de la phase 10 reproduite en ciment à l'emplacement des rigoles des phases 7 et 8.

Fig. 43. St-Maurice, Lavigerie. Local 3, vu depuis l'ouest.
 A: négatif de plancher.
 B: reste d'une solive du châssis du plancher.



Fig. 44. St-Maurice, Lavigerie. Local 3, angle sud-ouest, vu de l'est. Sol pavé rubéfié où devait se trouver un poêle ou un four à la phase 7.



Fig. 45. St-Maurice, Lavigerie. Zone du jardin, à l'angle nord-ouest du chantier, vue de l'est. Mur de clôture constitué de plusieurs tronçons de maçonnerie.



Fig. 46. St-Maurice, Lavigerie. Local 2, vu du sud-est. UT122: sol pavé de la phase 8. UT123: rigole en pierres émoussées de la phase 8.



Fig. 47. St-Maurice, Lavigerie. Tranchée eaux usées.
UT401: sol en pierres émoussées scellant le
sommets arasés de la cuve de tanneur du local 4
(M387).



Fig. 48. St-Maurice, Lavigerie. Tranchée eaux usées,
vue du nord.
UT364: sol pavé de la rue de la fin du 19^e ou début 20^e
siècle. Scelle la tranchée d'implantation d'un égout en
ciment.

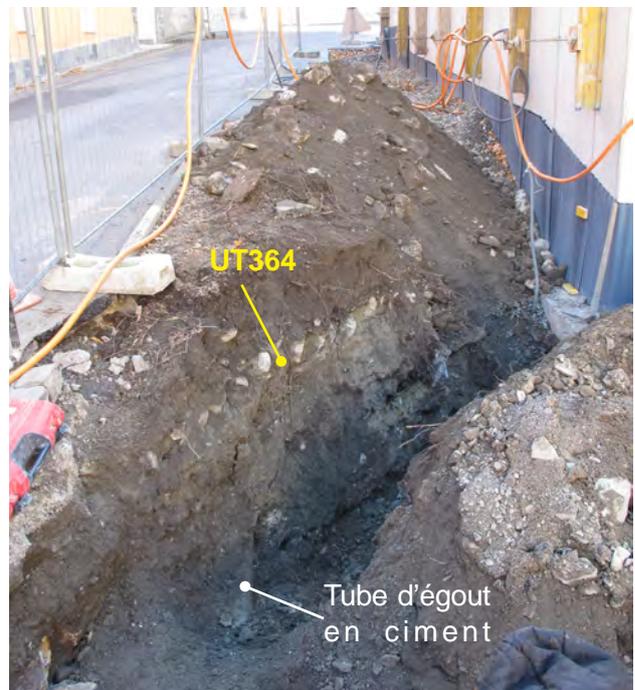


Fig. 49. St-Maurice, Lavigerie.
Lot de fer divers. SML16-007.



Fig. 50. St-Maurice, Lavigerie. Monnaie. SML16-036.



Fig. 51. St-Maurice, Lavigerie.
Médaille. SML16-123.



Fig. 52. St-Maurice, Lavigerie.
Fragment de tuyau de pipe en céramique. SML16-060.



Fig. 53. St-Maurice, Lavigerie.
Lot de céramique divers. SML16-160.



Fig. 54. St-Maurice, Lavigerie.
Fragments de carreau de poêle. SML16-063.



Fig. 55. St-Maurice, Lavigerie.
Lot de verre divers. SML16-017.

Fig. 56. St-Maurice, rue du Glarier.
Vue générale des deux tranchées complémentaires ouvertes en décembre 2016 (Tr1 et Tr2). Vue depuis l'est.



Fig. 57. St-Maurice, rue du Glarier.
Profil sud de la tranchée 1.
Détail de l'ancien pavage (UT405) de la rue, correspondant à la chaussée de la fin du 19^e siècle ou de la première moitié du 20^e siècle. Ce pavage suit la pente du terrain. Vue depuis l'ouest.



Fig. 58. St-Maurice, rue du Glarier.
Angle amont de la tranchée 1.
Détail d'un ancien mur maçonné médiéval (M406).
L'ancien pavage de la Rue du Glarier (UT405) passe sur l'arase de ce mur. Vue depuis le nord.

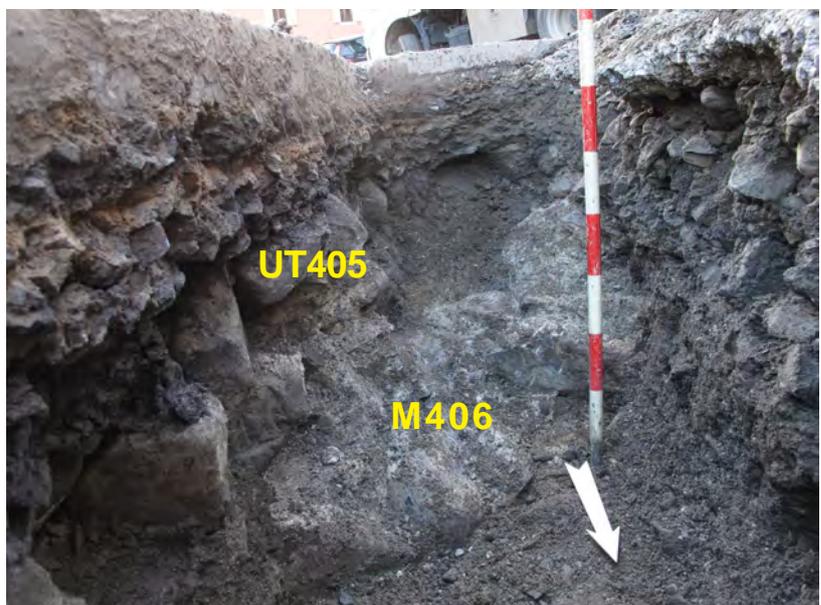


Fig. 59. St-Maurice, rue du Glarier.

Partie médiane de la tranchée 1.

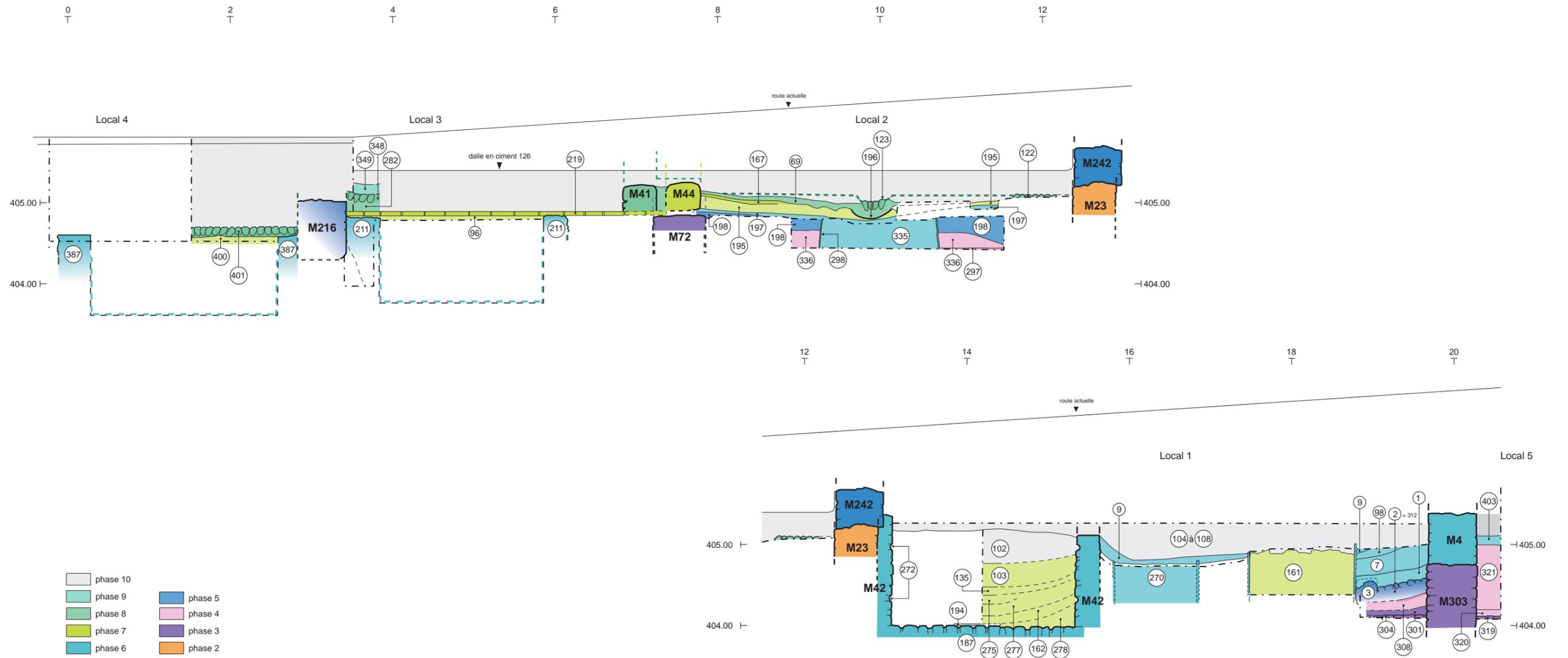
Le mur visible au premier plan (M407) pourrait correspondre à celui indiqué par la lettre **C** sur la gravure de Mérian (voir Fig. 6). La position du mur M406 et du canal UT408 est indiquées par des flèches. Vue depuis l'est.



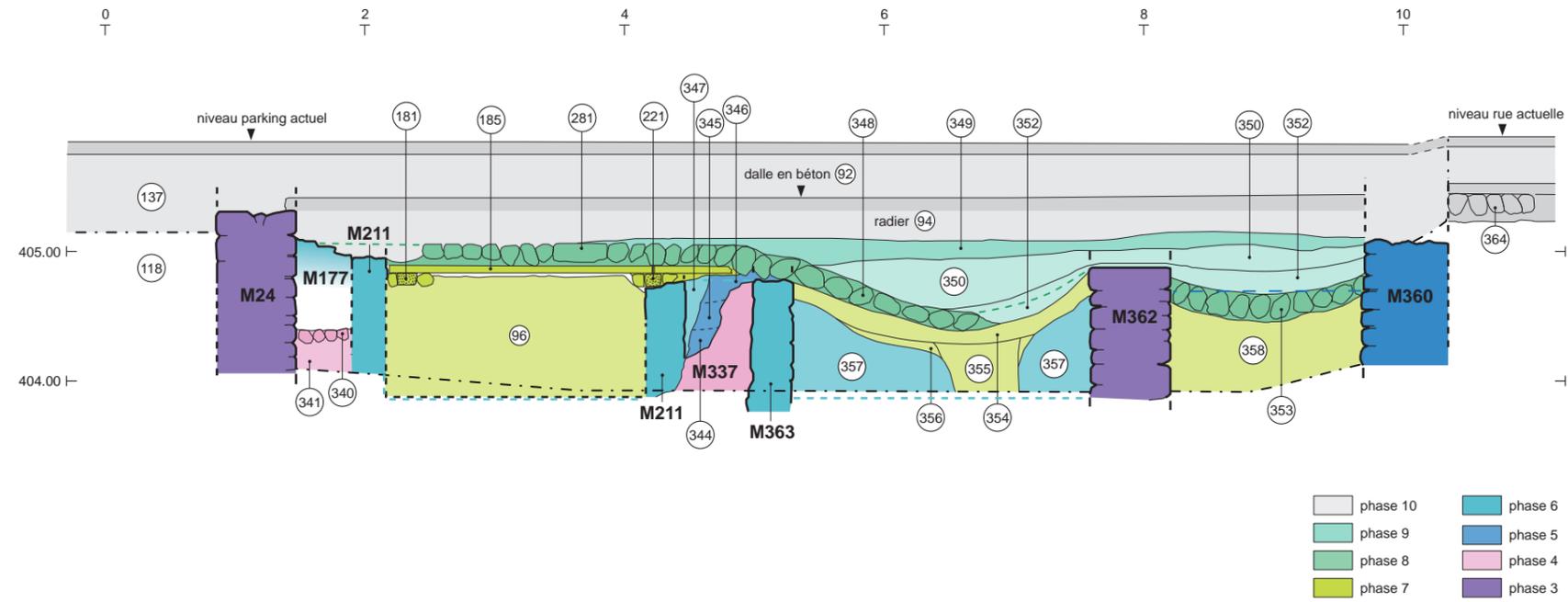
Fig. 60. St-Maurice, rue du Glarier.

Partie médiane de la tranchée 1. Détail d'un petit canal (UT408) apparu au fond de la tranchée. Le lit est bordé par deux murets grossièrement maçonnés, sur lesquels prennent appui les dalles de la couverture (l'une d'elles est visible à la base du profil). Vue depuis le sud-est.

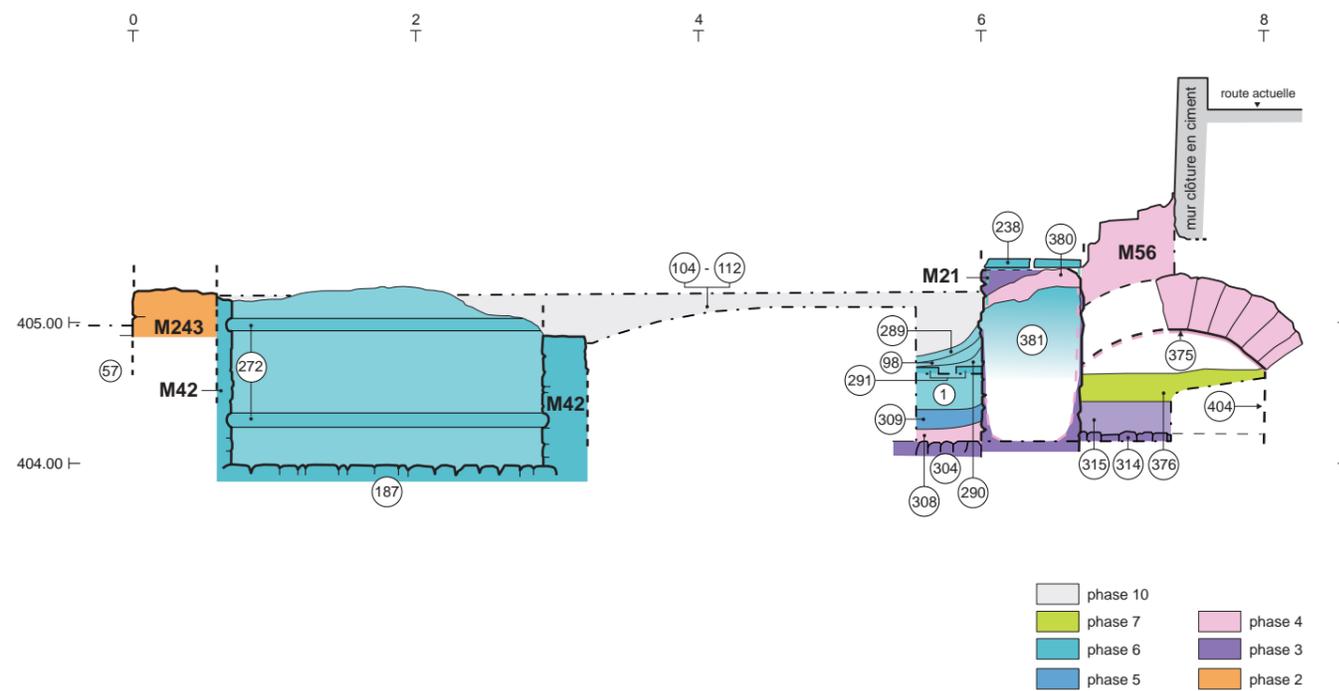
5. Coupes



Coupe/plan XIII. St-Maurice, Lavigerie.
 Profil restitué nord-sud, vue est. Ech. 1/50e.
 (Situation: voir plan I dans le texte)



Coupe/plan XIV. St-Maurice, Lavigerie.
 Profil restitué est-ouest, vue nord, à la hauteur du local 3. Ech. 1/50e.
 (Situation: voir plan I dans le texte)



Coupe/plan XV. St-Maurice, Lavigerie.
 Profil restitué est-ouest, vue nord, à la hauteur du local 1. Ech. 1/50e.
 (Situation: voir plan I dans le texte)

Tableau chronostratigraphique

